

# Cendres mêlées

## Questions posées par l'histoire des crimes contre l'humanité et la mémoire des morts 1943-1993

*par Claire Ambroselli\**

En hommage à Hannah Arendt, à Léon Poliakov  
et autres fondateurs du Centre de Documentation Juive Contemporaine

*“Sans cette forme d'imagination qu'est véritablement la compréhension,  
nous ne pourrions nous repérer dans le monde. C'est là l'unique boussole  
dont on dispose. Nous ne sommes contemporains qu'aussi longtemps  
que notre compréhension est en éveil. Si nous voulons  
être en accord avec ce monde, serait-ce au prix  
d'un accord avec le siècle qui est le nôtre,  
il nous faut prendre part à l'incessant  
dialogue avec son essence”.*

Hannah Arendt, *Compréhension et politique*, 1953.

On ne s'aventure pas sur les chemins d'un monde déboussolé sans une boussole qui fonctionne. On ne se repère pas dans une tradition brisée avec des critères et des concepts qui ne sont plus que des coquilles vides. On n'agit pas sans risque d'inhumanité dans un monde où les idées occultent les événements et la compréhension que l'on peut en avoir. On ne construit pas un monde humain sans espaces de liberté. Quels que soient les trésors perdus – ceux qui précisément ont permis à certains “d'aller nus” sans ces masques qui nous cachent à nous – mêmes et aux autres – nous avons à chercher ces références à partir desquelles nous pouvons continuer à marcher dans un monde où la “désolation”<sup>1</sup> menace encore la transmission possible d'une certaine compréhension de notre existence et de notre histoire.

Nous avons encore une difficulté majeure à comprendre la tragédie de notre situation, quand nous ne pouvons plus parler d'un événement, en faire le récit, en transmettre le sens, et que les souvenirs se heurtent à l'absence d'un cadre de référence pour pouvoir en faire l'histoire.

---

\* INSERM.

Publications : *L'éthique médicale*, Paris, P.U.F., 1988, (Que sais-je ?, n° 2422) ; *Le Comité d'éthique*, Paris, P.U.F., 1990 (Que sais-je ?, n° 2544).

Nous savons bien, et Hannah Arendt n'a cessé de le répéter en reprenant les témoignages de Tocqueville revenant d'Amérique, ou de René Char témoignant de la résistance, que "le passé n'éclairant pas l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres", et que "notre héritage n'est précédé d'aucun testament". Mais nous avons besoin de "ces rayons de lumière qui... possèdent le pouvoir des rayons X", pour "mettre à nu" la structure interne des événements de notre siècle.

Cette tâche difficile et périlleuse, encore douloureuse pour certains, impensable, voire impossible pour d'autres, est pourtant essentielle à faire. La difficulté est double : celle de construire l'avenir en s'appuyant sur le "regard rétrospectif de l'historien" et celle de comprendre que notre position présente est dans cette brèche ouverte par le temps que nous brisons si nous parvenons à entendre "l'appel à la pensée"<sup>2</sup>.

"L'appel à la pensée se fit entendre dans l'étrange entre deux qui s'insère parfois dans le temps historique où non seulement les historiens mais les acteurs et les témoins, les vivants eux-mêmes, prennent conscience d'un intervalle dans le temps qui est entièrement déterminé par des choses qui ne sont plus et par des choses qui ne sont pas encore", dit-elle. "Cette brèche, je présume, n'est pas un phénomène moderne, elle n'est peut-être même pas une donnée historique, mais va de pair avec l'existence de l'homme sur la terre. Il se peut bien qu'elle soit la région de l'esprit ou, plutôt, le chemin frayé par la pensée, ce petit tracé de non-temps que l'activité de la pensée inscrit à l'intérieur de l'espace temps des mortels et dans lequel, le cours de la pensée, du souvenir et de l'attente sauve tout ce qu'il touche de la ruine du temps historique et biographique."

Il faut donc "savoir comment se mouvoir dans cette brèche – la seule région peut-être où la vérité pourra apparaître un jour". Ni l'avenir ni le passé ne sont semblables à ce qu'on a pu en penser jusqu'à aujourd'hui. On ne pense ni les Lumières ni le progrès après les catastrophes totalitaires comme avant. Ni l'histoire ni les sciences ne peuvent être pensées, expérimentées et comprises comme avant ces catastrophes. Elles ne peuvent plus, après les premiers jugements des criminels d'Etat à Nuremberg, être comprises comme elles l'ont été avant. La crise de la pensée et du jugement dans laquelle nous sommes nous oblige à reconsidérer notre propre position sous la lumière des événements qui transforment notre condition humaine, et que d'autres, avant nous, nous ont transmis par leurs prises de positions exemplaires.

## Penser les événements et apprendre à juger : prises de positions

Penser les événements <sup>3</sup>, en cette fin de siècle, reste peut-être l'entreprise la plus nécessaire et celle pour laquelle nous sommes le moins préparés. Car les événements les plus significatifs du XX<sup>e</sup> siècle, comme les crimes contre l'humanité dont nous avons à faire l'histoire, restent paradoxalement les événements les plus difficiles à comprendre et les plus rarement étudiés dans les écoles, les universités ou autres lieux de recherche. Ce sont des événements uniques dans l'histoire de l'humanité, des crimes politiquement planifiés par des pouvoirs d'Etat dont il faut apprendre à penser les mensonges. "La croyance totalitaire que tout est possible semble n'avoir prouvé qu'une seule chose, dira H. Arendt en 1951, dans le *Système totalitaire*, à savoir : que tout peut être détruit". "Les régimes totalitaires ont découvert sans le savoir, dit-elle, l'existence de crimes que les hommes ne peuvent ni punir ni pardonner. En devenant possible, l'impossible devint le mal absolu"... "Nous n'avons en fait, rien à quoi nous référer pour comprendre un phénomène dont la réalité accablante ne laisse pas de nous interpeller, et qui brise toutes les normes connues de nous. Une seule chose semble claire : le mal radical est, peut-on dire, apparu en liaison avec un système où tous les hommes sont, au même titre, devenus superflus" <sup>4</sup>.

Ces crimes exigent fondamentalement ce que nous ne pouvons pas et nous ne voulons pas toujours faire : débattre avec d'autres sur la place publique, de ce "mal absolu", et de ces "normes brisées", pour apprendre à les penser et à les juger et à construire un autre monde. Nous avons à débattre des principes d'action à l'œuvre, et de nos capacités à lutter contre "cette contrainte intérieure" que les dirigeants et la tyrannie totalitaires savent nous imposer et "que nous pouvons nous imposer à nous mêmes" en soumettant notre esprit "à la logique comme processus sans fin". Nous avons à comprendre comment nous pouvons renoncer à notre "liberté intérieure", comment nous pouvons perdre "la distinction entre fait et fiction (*i.e.* la réalité de l'expérience) et la distinction entre vrai et faux (*i.e.* les normes de la pensée)".

L'être humain qui se soumet non pas à l'idéologie, – le racisme –, mais "à sa logique inhérente", "renonce à sa liberté intérieure" <sup>5</sup>. La seule chose qui puisse "résister" à cette "tyrannie de la logique", c'est "la grande aptitude de l'homme à commencer quelque chose de nouveau". L'ampleur de ces crimes politiques, leur histoire, leur jugement, les bouleversements que ces différents éléments d'analyse opèrent dans l'histoire du monde et l'histoire de l'humanité nécessiterait qu'on prenne tous les moyens disponibles pour en comprendre la genèse, pour lutter contre ceux qui continuent à les commettre, et pour les pré-

venir, en se fondant sur ce principe de liberté fondamentale, “anti-totalitaire”. Nous avons besoin de ces espaces de liberté qui nous permettent de comprendre que “la liberté en tant que capacité intérieure de l’homme est identique à la capacité de commencer, de même que la liberté en tant que réalité politique est identique à un espace entre les hommes où ceux-ci puissent se mouvoir”.

Mais nous ne pourrons pas retrouver ces espaces de liberté si nous ne comprenons pas comment la civilisation occidentale a pu générer “cette peur qu’avec la naissance de chaque être humain un nouveau commencement n’élève et ne fasse entendre sa voix dans le monde” ou cette “peur que quelqu’un ne se mette à penser”, “activité qui est pourtant la plus libre et la plus pure des activités humaines”. Comment lutter contre un “régime totalitaire” qui “est capable de mobiliser la propre volonté de l’homme pour le forcer à entrer dans ce gigantesque mouvement de l’Histoire ou de la Nature auquel le genre humain est censé servir de matériel et qui ne connaît ni naissance ni mort” ? Depuis la Seconde Guerre mondiale, un travail fondateur, essentiel, est accompli par tous ceux qui ne veulent plus de cette “domination totalitaire” sur terre. Ce travail d’histoire et de mémoire est d’abord un travail d’actualité pour tous. Et pour construire ce nouveau monde dont nous avons besoin, nous avons à nous fonder sur une mémoire et une histoire qui prennent en compte la crise de la pensée et du jugement que ces crimes révèlent.

### **Crise du jugement : la pensée médicale et les nouvelles criminalités politiques**

Un domaine particulièrement significatif de la crise de la pensée et du jugement dans l’histoire de ces crimes est paradoxalement encore insuffisamment pris en compte : il s’agit de la place du développement d’une certaine pensée médicale et biologique dans la conception de ces crimes, et des jugements des médecins à Nuremberg. Une insuffisance qui peut surprendre, étant donné l’importance de cette pensée et de ces jugements dans l’histoire de la recherche biomédicale et dans l’histoire politique post-totalitaire. Malgré le rôle essentiel du procès des médecins après la guerre, et mis à part quelques travaux pionniers qui le prennent en compte comme le livre de François Bayle, qui présente, dans une traduction française, les principaux moments du procès, ou comme ceux de Yves Ternon et Socrate Helmann, la plupart des travaux qui étudient ces questions décrivent plus les faits plus qu’ils ne pensent les événements : les “crimes des médecins nazis” y sont étudiés sans référence explicite aux jugements des criminels pourtant nécessaires pour comprendre leur culpabilité et pour déterminer la position éthique de toute personne qui veut en faire l’histoire et qui

cherche à les comprendre<sup>6</sup>. Comment pourrait-on, sans procès et sans jugement, étudier des crimes qui “ont littéralement pulvérisé nos catégories politiques et nos critères de jugement moral” ?<sup>7</sup> Comment pourrait-on reconstruire un monde où l’humanité, notre humanité propre et notre communauté, se heurte à l’histoire de ces crimes ?

Un point éclairant de la crise spécifique de la pensée médicale et des nouvelles criminalités politiques qu’elle génère, c’est la dissociation, dans l’histoire faite depuis la Seconde Guerre mondiale, des deux crimes contre l’humanité commis dans l’Allemagne hitlérienne : le meurtre des pensionnaires d’asile faussement appelé “l’euthanasie”, et le meurtre des Juifs d’Europe qui a donné naissance au concept de “génocide”<sup>8</sup>. Deux crimes indissociables dans leurs logiques pourtant différentes et qui nécessitent l’étude critique de l’histoire qu’on en fait quand on les dissocie. Un point central insuffisamment mis en lumière dans la compréhension de ces crimes, de leurs relations et de leurs différences, c’est la transformation de la pensée médicale par une pensée biologique qui aboutit à la planification de meurtres d’Etat par des autorités politiques et médicales. Ces meurtres seront définis “crimes contre l’humanité” par le Tribunal militaire international de Nuremberg.

Il nous faut comprendre comment, à partir d’une idéologie biologique et médicale, la pensée biologique et médicale a été retournée contre elle-même, comment en parlant de la vie et de la mort des gens, on a méconnu leur naissance et leur mort. Il nous faut comprendre comment les sciences peuvent devenir des “anti-sciences”, c’est-à-dire, des “savoirs dogmatiques”, comme le dénonçait K. Jaspers, en 1945<sup>9</sup>. D’où vient cette capacité humaine d’accueillir cet “esprit anti-scientifique” qui “traverse la plus grande partie de notre littérature scientifique, y compris la littérature médicale”, et ainsi de “déformer” son portrait dans cette littérature ? Il nous faut comprendre comment des générations se sont laissées prendre et peuvent encore se laisser prendre à ces mensonges de propagande politique totalitaires qui transforment les êtres humains en êtres “superflus”, et qui “prétend faire du genre humain lui-même l’incarnation de la loi”. Sommes-nous capables de lutter contre une “idéologie”, c’est-à-dire “la logique d’une idée” dans “le déploiement d’un processus perpétuellement changeant”, qui a généré des crimes contre l’humanité “grâce aux méthodes les plus modernes de destruction et de thérapie” ? Comment lutter contre la logique d’une idée contre l’humanité, pour respecter les droits fondamentaux des gens qui, jusque là, “n’avaient jamais été garantis, philosophiquement, mais seulement proclamés” ?<sup>10</sup>

L’apport des procès de Nuremberg est essentiel pour situer les questions que nous avons à poser. Je me référerai d’abord à l’interrogatoire du Professeur Leibbrand, expert allemand, psychiatre et histo-

## Tribunal Militaire International

Accord de Londres, 8 août 1945

Statut

Article 6\*

Le tribunal établi par l'Accord mentionne à l'article premier ci-dessus pour le jugement et le châtement des grands criminels de guerre des pays européens de l'Axe sera compétent pour juger et punir toutes personnes qui, agissant pour le compte des pays européens de l'Axe, auront commis, individuellement à titre de membres d'organisations, l'un quelconque des crimes suivants.

Les actes suivants ou l'un quelconque d'entre eux sont des crimes soumis à la juridiction du Tribunal et entraînant une responsabilité individuelle :

a) *les crimes contre la paix* : c'est-à-dire la direction, la préparation, le déclenchement ou la poursuite d'une guerre d'agression, ou d'une guerre de violation des traités, assurances ou accords internationaux, ou la participation à un plan concerté ou à un complot pour l'accomplissement de l'un quelconque des actes qui précèdent ;

b) *les crimes de guerre* : c'est-à-dire les violations des lois et coutumes de la guerre. Ces violations comprennent, sans y être limitées, l'assassinat, les mauvais traitements ou la déportation pour des travaux forcés, ou pour tout autre but, des populations civiles dans les territoires occupés, l'assassinat ou les mauvais traitements des prisonniers de guerre ou des personnes en mer, l'exécution des otages, le pillage des biens publics ou privés, la destruction sans motif des villes et des villages ou la déviation que ne justifient pas les exigences militaires ;

c) *les crimes contre l'humanité* : c'est-à-dire l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation, et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux, lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne des pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du Tribunal, ou en liaison avec ce crime.

Les dirigeants, organisateurs, provocateurs ou complices qui ont pris part à l'élaboration ou à l'exécution d'un plan concerté ou d'un complot pour commettre l'un quelconque des crimes ci-dessus définis sont responsables de tous les actes accomplis par toutes personnes, en exécution de ce plan.

Le Centre de Documentation Juive Contemporaine. La salle des archives



Crédit CDJC.

\* Extrait de L'Accord de Londres, le statut du Tribunal "faisant partie intégrante de l'Accord" (art. 2 de l'Accord). *Procès des grands criminels de guerre devant le Tribunal militaire international, Nuremberg, 14 novembre 1945-1<sup>er</sup> octobre 1946. Vol. I, p. 12.*

rien de la médecine, qui a expliqué au procès des médecins allemands à Nuremberg, comment un “mode de pensée biologique” que les médecins avaient à affronter aboutissait à “la folie raciale”<sup>11</sup>. “On pensait qu’une organisation biologique permettrait de supprimer la souffrance dans le monde”. Il a analysé le lien direct entre ce “mode de pensée biologique” et “l’euthanasie”. Il a montré comment en transformant l’activité médicale dans le but de “sauvegarder la substance raciale”, “il en résulte que tout ce qui n’entre pas dans cette conception est rejeté. C’est une expression pour ce qui s’est réellement passé, c’est-à-dire l’extermination (Vernichtung)”. La transformation de l’euthanasie en meurtre est un signe de ces transformations. Par “une déformation diabolique du point de vue eugénique, l’euthanasie a perdu son sens réel, et s’est appliquée à l’extermination des êtres humains soi-disant inférieurs”. “Je pense, dit-il que le concept de suppression, de libération, doit être discuté plus avant... Je dois remarquer que l’homme moderne, qui ne peut calmer les souffrances humaines, mais qui tente de les supprimer avec la vie de celui qui souffre, fournit là un signe bien suspect”.

Ce signe bien suspect est celui qu’il nous faut interroger sur sa double face : double face du crime contre l’humanité dans l’histoire de deux crimes indissociables, celle des médecins qui tuent des pensionnaires d’asile avec l’autorisation administrative et politique d’un des Etats les plus civilisés du monde, celle du même Etat qui s’appuie sur une “science raciale” devenue une arme politique, pour déterminer, sur des bases biologiques, quel groupe humain doit être “exterminé”, c’est-à-dire exclu du monde. Vouloir et croire pouvoir exclure un être humain ou un groupe humain du monde n’est plus la question des seuls historiens qui font l’histoire des crimes contre l’humanité, celle des savants ou des politiciens qui se croiraient encore autorisés à pouvoir délimiter scientifiquement ou politiquement l’humanité. Notre propre humanité est en jeu. Nous avons à comprendre comment un pouvoir d’Etat fondé démocratiquement a pu se retourner, par crime contre l’humanité, contre les principes de droit d’une démocratie, et quelle position nous pouvons avoir face à une telle criminalité.

Nous touchons là à notre situation post-totalitaire sur un des points les plus sensibles de la crise de notre culture. Car nous avons encore un mal extrême à comprendre comment nous pouvons être sujet et objet de savoirs sans abuser de nos pouvoirs. Nous avons un mal extrême, dans une culture scientifique où la médecine, la biologie et la santé fondent de nouveaux pouvoirs politiques, à démocratiser ces nouveaux pouvoirs : jamais la distinction traditionnelle du corps et de l’esprit n’a été aussi violemment transférée dans des enjeux de pouvoirs que dans les nouvelles politiques d’Etat fondées sur de nouveaux savoirs qui disciplinent et rentabilisent les capacités du corps de l’être

humain. Comment avoir prise sur les conditions dans lesquelles les Etats modernes déterminent ces politiques ? Comment avoir prise démocratique sur les nouvelles relations de pouvoirs que les Etats instituent avec des êtres et des groupes humains ?

Notre prise de position actuelle sur ces questions en plein développement politique nous oblige à nous interroger sur les racines que cette actualité éclaire. La difficulté spécifique que nous avons, en cette fin de siècle pour démocratiser ces nouveaux pouvoirs, c'est de faire l'étude des interférences qui se sont construites dans l'histoire occidentale entre les Etats et les citoyens des nations européennes sur les questions sociales et économiques, scientifiques et politiques. Ces questions ont été posées par le développement industriel et l'expansion colonialiste des empires que les nations européennes se forgeaient à travers le monde, en s'appuyant sur de nouveaux pouvoirs sur la vie des gens structurés dans un "droit raciste" qui déchaînera des criminalités nouvelles<sup>12</sup>. Ces crimes restent la honte de l'Europe du XX<sup>e</sup> siècle et un des signes d'un effondrement de la tradition politique. Leur jugement marque la tentative de lutter contre leurs racines et leur prolongement. Mais qu'en faisons-nous ?

### **La lecture des Procès de Nuremberg et prises de position exemplaires**

Je voudrais aborder ici quelques questions d'histoire et de mémoire qui sont aussi des questions indissociables de l'histoire de cette revue, indissociable de celle du Centre de Documentation Juif Contemporain et du Mémorial du Martyr Juif Inconnu et de ce que représente ce lieu d'histoire, de mémoire et de recherche dans l'avenir de l'Europe. "Le monde Juif", c'est le monde que nous avons à repenser, dans lequel tout le monde a le droit de cité, les malades, les Juifs comme tous les autres. Et nous avons à comprendre pourquoi des politiques d'Etat ont pu aboutir à vouloir, et à penser pouvoir exclure du monde, des groupes d'êtres humains qui n'étaient pas protégés par le droit des Nations Unies. Nous savons que ce travail exige des prises de position nouvelles pour ne pas reproduire le monde faux et "désolé" qui persiste dans toute position qui n'apprend pas à penser les événements, les crimes, la mémoire qu'on en a, et l'histoire qu'on en fait. Nous savons plus précisément encore, que, comme H. Arendt l'a analysé dans un essai après le procès d'Eichmann à Jérusalem, le mensonge politique ne "cache" pas, il "détruit" la vérité<sup>13</sup>.

Ces questions nécessitent plusieurs précautions pour les aborder. Leur historicité n'est pas un objet d'étude traditionnel. Nous sommes, plus fondamentalement que pour toute autre histoire humaine, impli-



qués dans ce travail, par notre position personnelle, professionnelle et politique. Cette histoire n'est pas simple. Elle se décompose au moins en trois temps : un temps pré-totalitaire, totalitaire et post-totalitaire. Précaution ultime et fondamentale, nous ne pouvons nous aventurer seuls sur un terrain pareil. Là plus que partout ailleurs, notre prise de position se construit avec les autres : avec ceux qu'on a tué en se croyant autorisé à "nier" leur humanité, – comment construire, avec eux, nos droits fondamentaux ? Avec les criminels, ceux qui ont tué des êtres humains parce qu'ils étaient là, sur terre. Le travail que nous avons à faire avec eux paraît parfois impossible à faire : "dire non" aux crimes contre l'humanité qu'ils ont commis, dire non à leur inhumanité. Avec tous les autres qui participent à cette œuvre essentielle de justice à faire dans le monde. Nous avons à nous appuyer sur celles et sur ceux qui peuvent nous "garantir" – et c'est toujours à faire, et c'est toujours un risque – que nous ne serons pas pris, malgré nous, dans les racines des crimes. S'en prémunir, c'est apprendre à penser et à juger les événements et les responsabilités qui sont engagées.

Nous avons, pour cela, à nous appuyer sur les efforts de ceux qui s'affrontent à la démesure criminelle, en s'appuyant sur leur humanité, sur notre humanité. Un des fondement de ces efforts contre ces crimes sur lequel s'appuient ceux qui s'affrontent à cette histoire et à cette lutte moderne, ce sont les procès de Nuremberg et autres procès des criminels ayant commis des crimes contre l'humanité. Dans ces procès, un travail de justice essentiel s'élabore avec les gens, dans la place publique, celle du tribunal où les coupables sont accusés de leurs crimes tels que la loi peut les définir, où ils sont défendus, jugés et sanctionnés pour l'atteinte portée, par leurs crimes, à l'humanité. Un Tribunal international qui juge les criminels qui ont commis des crimes contre l'humanité fait cette œuvre essentielle d'ouvrir les portes de la justice et des droits fondamentaux des êtres humains à tous ceux qui ont à participer à son œuvre. Les portes du Tribunal de Nuremberg ne se sont pas refermées après le jugement et l'accomplissement des sanctions. Elles restent ouvertes, dans les témoignages, les archives, les documents et toutes les actions et les débats que ces premières traces de justice ouvrent. Mais ces premières traces sont politiquement fondamentales, quelque soit leur insuffisance.

Les questions que nous avons à poser, dans la revue *Le Monde Juif*, sont issues des premières lectures de ces procès, faites publiquement, au Centre Georges Pompidou, pour étudier l'histoire des comités d'éthique et certains problèmes posés actuellement dans les institutions de recherche biomédicale par les travaux du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé<sup>14</sup>. L'histoire des comités d'éthique est indissociable de l'histoire du "Code de Nuremberg", un extrait du jugement des médecins allemands, par les

juges américains à Nuremberg, en 1947. Ce texte préliminaire au jugement, devenu “code” de Nuremberg, a eu une influence impressionnante dans les institutions de recherche biomédicale après les procès des médecins. Les questions posées ici ne sont pas les questions posées par ce jugement et par ce texte, ce sont les questions issues de ce procès et qui n’ont pas été posées dans le procès.

Les juges américains de Nuremberg, à travers ces dix règles “qui doivent être observées pour satisfaire les concepts moral, éthique et légal” sont accaparés par les crimes de la médecine expérimentale exécutés en abusant des droits du sujet humain devenu sujet expérimental pour faire avancer les connaissances. C’est le crime du sujet humain qui acquiert valeur humaine par sa contribution à cette connaissance, sans sa liberté fondamentale d’y consentir. Mais respecte-t-on pour autant, au-delà de cette “scientificité” humaine, son humanité ? D’autres “définitions” biologiques des êtres humains vont se multiplier au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle. Définition “raciale” qui deviendra raciste. Définition “vitale” sur laquelle s’appuieront ceux qui généreront une criminalité contre l’humanité.

En effet, avant que la “domination totalitaire” suscite chez des êtres humains la négation de la vie et de la mort humaine générant des crimes contre l’humanité, le même sujet humain, devenu sujet expérimental avec Claude Bernard, objet de classification anthropologique et racial avec d’autres médecins et biologistes, devient avec des psychiatres, des juristes et d’autres autorités allemandes, mais aussi américaines et d’autres nations européennes, “une vie qui ne vaut pas la peine d’être vécue”. Ce qui “autorisait” certains à croire pouvoir permettre, impunément et légalement, de “mettre fin” à ces “vies”. Le crime allemand qui va générer le “génocide des Juifs”, c’est strictement parlant, le “génocide” des Allemands, – si on donne au concept de “génocide”, le sens de “tuer un groupe humain politiquement déterminé” – c’est-à-dire le meurtre du groupe humain allemand représenté par les pensionnaires d’asile sélectionnés dans les registres des asiles d’Etat et transférés dans les “instituts euthanasiques” conçus avec des chambres à gaz pour les tuer. Ce meurtre d’un groupe humain de la nation allemande sera poursuivi par un autre groupe humain de la même nation, les Juifs, les Tziganes et autres groupes humains des autres nations. Ce qui rend difficile la compréhension de ce concept politique de “génocide” comme “meurtre d’un groupe humain”, c’est la connotation “raciale” et “raciste”, puis antisémite, de l’histoire du crime contre l’humanité dont on parle. Cette connotation ne cache-t-elle pas la nature politique du crime dont le concept doit parler ?

En fait, il s’agit là de question d’histoire, car les Allemands n’ont jamais parlé de “génocide”, ni de crimes contre l’humanité. Ils ont parlé

de “mise à mort des incurables” et “d’extermination biologique des Juifs”. Comme le rapporte H. Arendt dans *Eichmann à Jérusalem*, “On se mit à employer, dans l’Est, ce “moyen humain” de supprimer la vie “en accordant aux gens une mort miséricordieuse”, le même jour (ou presque) où l’on cessa de la faire en Allemagne”... “L’on avait remplacé le mot “meurtre” par l’expression “accorder une mort miséricordieuse”. Cette innovation fut décisive. Des diverses “règles de langage” méticuleusement mises au point pour tromper et pour camoufler, nulle n’obtint de pareils résultats”<sup>15</sup>.

La “mise à mort des incurables” a été jugée comme crime contre l’humanité par le Tribunal militaire international de Nuremberg. Le document PS 630, l’ordre signé par Hitler de l’autorisation administrative et médicale du meurtre, a servi de preuve pour l’accusation de Frick, le ministre de l’intérieur allemand. Le Tribunal militaire américain a jugé coupable de crime contre l’humanité, pour ce crime, K. Brandt et V. Brack, médecin et administrateur qui ont été exécutés. Le Tribunal militaire international est resté silencieux sur cette “innovation décisive”, la mutation de ce meurtre médical en crime contre l’humanité qui allait se poursuivre, avec les mêmes criminels transférés à l’Est. C’est Servatius, l’avocat de K. Brandt avant d’être celui de Eichmann à Jérusalem, qui relèvera la relation entre les deux crimes contre l’humanité dans la défense d’Eichmann, en voulant l’innocenter. Et c’est H. Arendt qui nous le rapporte, comme “un des rares “moments” du procès”. En insistant auprès du juge qui pensait que l’avocat avait fait un lapsus en parlant de “la mise à mort par gaz comme un procédé médical”, l’avocat précise : “mais c’était un procédé médical, puisque des médecins l’avaient mis au point. C’était un procédé destiné à tuer ; tuer est aussi un procédé médical”<sup>15</sup>.

Plus déroutant encore, le sens que certains donneraient au meurtre des Juifs d’Europe en l’analysant comme “un génocide”, ou une “extermination”, croyant pouvoir transférer dans l’histoire de ce crime contre l’humanité ce que les criminels ont cru pouvoir faire : “exterminer les Juifs”, comme on pensait alors “exterminer une race”, comme les nazis ont voulu “exterminer ou tuer la race juive”. Que deviennent ces concepts de “génocide” et “d’extermination”, dans l’histoire des êtres humains pensée sans l’empreinte criminelle des mensonges politiques destructeurs, et quand le concept de race est lui-même, légitimement et non scientifiquement, remis en question ?<sup>16</sup>. A penser “l’extermination biologique des Juifs” comme les nazis l’ont pensée, en parlant de “génocide des Juifs”, à vouloir réduire l’existence humaine à des données fausses en occultant les données humaines, on entre dans les logiques de pensée inhérentes aux crimes contre l’humanité sans prendre appui sur une histoire critique du crime contre l’humanité qui est à faire.

## Tribunal Militaire International

17 décembre 1945\*

### Dépôt du document PS-630

Je dépose maintenant comme preuve le document PS-630 (USA-342). J'aimerais attirer l'attention du Tribunal sur le fait qu'il est rédigé sur le papier personnel d'Adolf Hitler, et daté du 1<sup>er</sup> septembre 1939. Il est adressé au Reichsleiter Bouhler et au docteur Brandt et signé par Adolf Hitler. Je citerai en entier ce document qui est bref :

Adolf Hitler

Berlin le 1<sup>er</sup> septembre 1939

Le Reichsleiter Bouhler et le docteur Brandt sont chargés, sous leur responsabilité, d'étendre les pouvoirs de certains médecins qui seront à désigner nommément, dans le but, par mesure de grâce, de donner la mort aux malades humainement incurables, après un diagnostic très approfondi de leur état.

Adolf Hitler

Une note manuscrite, au recto de ce document, déclare Remis par Bouhler, le 27 août 1940. Signé : D<sup>r</sup> Gurtner.



Photo D.R.

*“L’on avait remplacé le mot “meurtre” par l’expression “accorder une mort miséricordieuse”. Cette innovation fut décisive. Des diverses “règles de langage” méticuleusement mises au point pour tromper et pour camoufler, nulle n’obtint de pareils résultats”.*

H. Arendt, *Eichmann à Jérusalem*.

\* Exposé des charges contre le Corps des Chefs du Colonel Storey, avocat général américain, concernant Frick, ministre de l’Intérieur du Reich. Vol. IV, p. 63. Le texte allemand est reproduit tome XXVI du *Procès des grands criminels* de guerre, p. 169.

Cette histoire critique s'enracine avec l'histoire et le jugement des criminels coupables du meurtre des "incurables" allemands dans les institutions médicales, indissociable du meurtre des Juifs d'Europe. La dissociation qui en est faite dans l'histoire et la mémoire des victimes doit être dénoncée en ce qu'elle a de faux, comme si les incurables n'étaient pas semblables aux autres êtres humains, comme si les Juifs n'étaient pas des Allemands, des Français, des êtres humains comme tout le monde. Elle doit être dénoncée dans l'histoire des crimes contre l'humanité qui fonde notre capacité à retrouver des "espaces de liberté" en dénonçant les mensonges destructeurs toujours menaçant quand nous ne savons pas penser notre humanité dans les événements. Ce travail d'histoire critique des crimes contre l'humanité fait à partir des ouvertures des procès de Nuremberg nous oblige à en prolonger les avancées. Les questions d'humanité qui sont à aborder nous obligent à le faire dans des conditions très particulières : rendre hommage, dans ces réflexions, à ceux qui ont déjà ouvert ces portes pour nous associer à leurs travaux et nous acheminer là où d'autres pourront y contribuer.

## Un hommage à ceux qui ouvrent les portes de la Justice

Cette contribution aux ouvertures déjà faites est d'abord un hommage à Hannah Arendt pour ses prises de position fondamentales, dès 1943, en particulier dans un texte qui "dit la vérité" des réfugiés, position qui était la sienne. "*We refugees*" – "*Nous les réfugiés*" – c'est un texte qui se lit et s'entend comme une nouvelle déclaration de droits fondamentaux<sup>17</sup>. "*We, the People*", "*Nous peuples des Nations Unies*" diront en 1945 les peuples participant à la construction des Nations Unies. Le texte de Hannah Arendt est un prélude au texte de 1945, même si le travail politique reste à faire pour que ces paroles soient communiquées dans des actions humaines. Elle montre, dans ce texte, comment les "réfugiés" qui "ne veulent pas être réfugiés parce qu'ils ne veulent pas être Juifs", "représentent l'avant garde de leur peuple s'ils conservent leur identité", et qu'alors, "pour la première fois, l'histoire juive n'est pas séparée mais liée à celle de toutes les autres nations".

C'est aussi un hommage aux fondateurs du CDJC et de la revue *Le monde Juif. Revue du CDJC*, devenue récemment "*Revue d'histoire de la Shoah*". L'œuvre de ce Centre est une ouverture directe sur les actions de résistances aux criminels, et de justice dans le monde. La "solidarité des ébranlés"<sup>18</sup> y est perceptible dans ses fondements et dans ses structurations en cours. C'est une "place publique" construite sur un centre de documentation qui est un centre d'action et de prise de parole, dès sa création, en 1943, au moment où les crimes commençaient à être connus et où ils ont été nombreux à "ne pas vouloir ni pouvoir croire" ce que les messagers venus de Pologne leur rapportaient<sup>19</sup>.

Les documents regroupés servent de preuves aux procès, et les archives des procès, celles de Nuremberg, celles du procès de Eichmann à Jérusalem y sont à la disposition de ceux qui continuent le travail qui est toujours à faire. Ils côtoient le Mémorial des noms et le Mémorial des Cendres des Juifs qui ont été tués à Belzec, à Sobibor, à Treblinka, à Chelmno, à Maidanek, à Auschwitz. Peut-on faire l'histoire des crimes contre l'humanité sans coopérer à ce travail d'archives indissociable des procès et du douloureux travail de la mémoire ?

Rendre hommage aux fondateurs du Centre et du Mémorial, c'est aussi rendre hommage aux chercheurs qui participent à cette construction de droits fondés sur l'histoire et la mémoire d'une humanité meurtrie. On peut lire et relire "*Bréviaire de la haine*", de Léon Poliakov<sup>20</sup>. Quelle que soit l'importance des autres travaux publiés depuis 1951 sur l'histoire des crimes contre l'humanité de la Seconde Guerre mondiale, cette œuvre ouvre les portes de l'histoire et de la mémoire avec une fermeté sur la méthode qui reste celle que nous devons avoir. Son "appel au jugement" qu'il adresse aux lecteurs, dans une "note introductive" de l'édition originale rejoint la rigueur du travail que Hannah Arendt publie la même année, à Londres – *The Burden of Our Time* qui s'intitulera dans la seconde édition, en 1958, *The Origins of Totalitarianism* –<sup>21</sup>. Ils s'appuient l'un et l'autre sur une lecture des procès de Nuremberg qui renvoient à l'implication personnelle de chacun dans notre compréhension des crimes, et dans ce que nous avons à faire pour changer un monde qui est devenu un "enfer". "C'est surtout un dossier à la fois documentaire et psychologique que nous avons voulu constituer", dit L. Poliakov. "Au lecteur d'être juge et d'en tirer quant à lui les conséquences". Hannah Arendt dira dans l'introduction du "*Système totalitaire*" : "C'était la première occasion d'essayer de dire et de comprendre ce qui s'était passé, pas encore *sine ira et studio*, toujours avec douleur, mais non plus avec une horreur sans voix". Rendre hommage à ceux qui ont ouvert les portes de la justice, les portes de l'histoire et de la mémoire des crimes contre l'humanité, de cet "enfer" à retirer du monde, c'est rendre hommage à ceux qui ont cette position exemplaire et qui transmettent la lueur d'espoir, la boussole qui nous guident dans "ces temps sombres" qui sont les nôtres.

\*

\* \*

L'exemple de ceux qui nous apprennent à penser l'histoire des crimes contre l'humanité nous incite à nous interroger sur trois pôles de questionnement de ces "temps sombres" : un questionnement pré-totalitaire, totalitaire et post-totalitaire déterminé à partir de la définition et du jugement des crimes contre l'humanité dans les procès de Nuremberg.

Les questions pré-totalitaires sont centrées sur les questions épistémologiques et politiques posées par le développement d'un nouveau pouvoir sur la vie, le "bio-pouvoir" analysé par M. Foucault, dans les sociétés modernes<sup>22</sup>. Les questions totalitaires sont centrées sur l'analyse des crimes contre l'humanité mise en lumière par ce bio-pouvoir et qui en détermine aussi les limites. Les limites des crimes contre l'humanité, ce sont les limites que l'être humain peut concevoir de son humanité, dans ses pensées et dans ses "traces". Comment comprendre l'histoire du meurtre des pensionnaires d'asile en Allemagne, et l'histoire du meurtre des Juifs d'Europe dans les "camps d'extermination" en Pologne ? Comment ces deux faces indissociables du "crime contre l'humanité allemand" nous interrogent sur la manière dont on peut en parler ? Quel sens donne-t-on à ces paroles et aux traces ultimes du corps des morts, leurs noms et leurs cendres, quand on parle du "génocide" et de "l'extermination" ? C'est en nous interrogeant sur l'histoire qui est faite de ces crimes, et de leurs traces, – les paroles et de les cendres des morts – et des questions qu'elles posent, qu'on s'acheminera, avec Hannah Arendt, vers l'étude de nos capacités à pouvoir faire "l'histoire vraie de cet enfer conçu par les nazis"<sup>23</sup>.

## **Racisme et bio-pouvoir**

### **De nouvelles raisons de tuer l'adversaire**

Notre difficulté à étudier les crimes contre l'humanité, et plus particulièrement la spécificité des crimes de l'Allemagne hitlérienne, persistera tant que nous n'aurons pas les moyens de comprendre comment nos pouvoirs personnels et civiques, professionnels et politiques ont été transformés, en Europe, par de nouvelles prises de pouvoirs politiques sur le sens donné à la vie et à la mort humaines, qui deviennent, avec le racisme, des crimes politiques sans précédent. Cette difficulté persistera tant qu'on n'étudiera pas comment ces nouvelles prises politiques bouleversent les régimes politiques en "domination totalitaire". Cette domination s'appuiera sur de nouvelles conceptions de la vie et de la mort humaines promues par une pensée biologique et médicale qui commençaient à agir dans d'autres sphères que celles de la médecine expérimentale et de la biologie humaine, et notamment dans la sphère sociale, économique et politique.

### **La médecine, "une technique politique d'intervention"**

De nouvelles conceptions du droit et de la norme, des savoirs et des pouvoirs, du devoir et de l'humanité vont transformer les liens sociaux traditionnels. Dès 1943, des travaux en analysent certaines bases essentielles encore mal perçues pour leur apport sur ces questions. Je

pense aux travaux de Georges Canguilhem qui soutient une thèse de médecine en 1943 sur *“le normal et le pathologique”*. Michel Foucault en a perçu l'importance. Il va mettre en question ces nouveaux pouvoirs sur la vie dans toute son œuvre. Mais il en fera une analyse spécifique dans *“l'histoire de la sexualité”* en montrant comment les pouvoirs sur la vie des individus et des populations transforment le droit de mort du pouvoir souverain traditionnel dans les Etats modernes.

Il montre comment, avec le développement de ce “bio-pouvoir”, la vie humaine, la naissance, la santé, la mort deviennent des processus. Les prévisions statistiques vont transformer les mécanismes disciplinaires en mécanismes régulateurs. L'homme individuel devient l'homme espèce, la société devient la population. Le problème biologique et médical devient un problème de pouvoir professionnel et politique non pensé civiquement, le pouvoir de “faire vivre” et de “laisser mourir”. La “médecine devient une technique politique d'intervention”. Un nouveau pouvoir intervient : celui de “tuer la vie”.

### **Le bio-pouvoir et l'inscription du racisme dans les mécanismes d'Etat**

Ce nouveau “bio-pouvoir”, explique M. Foucault, va inscrire le racisme, qui fonctionnait déjà ailleurs, dans les mécanismes de l'Etat. Il montre comment les mécanismes d'Etat vont être transformés par les différentes fonctions que le racisme va avoir. Le racisme va “introduire, dans ce domaine de la vie que le pouvoir a pris en charge, une coupure : la coupure entre ce qui doit vivre et ce qui doit mourir”. Il va “fragmenter des populations”, “subdiviser l'espèce qu'il a pris en charge, en sous-groupes qui seront précisément, les races.” Il va faire fonctionner cette vieille “relation guerrière” – “Pour vivre, il faut bien que tu massacres les ennemis” – de manière compatible avec ce nouveau bio-pouvoir, en transformant la “relation d'affrontement militaire et guerrière” en une “relation de type biologique”.

Dans ce nouveau rapport, les dangers ne sont plus les mêmes. Ce ne sont plus les ennemis qu'il faut supprimer, c'est “l'élimination du danger biologique” qui menace la “race” ou l'espèce. Face à ces nouveaux dangers, ce n'est plus la mort des ennemis qui importe, c'est la mort de tout ce qui menace la “race” et l'espèce, celle des malades, des faibles d'esprit, des fous, des anormaux, des criminels et autres “asociaux”. On retrouve là toute une littérature anthropologique, criminologique et eugénique du début du siècle qui se structurera en “eugénique positive” et en “eugénique négative”. De nouveaux classements des populations se feront à partir de nouveaux indicateurs anthropologiques étudiés dans les institutions de recherches biologiques et médicales. Ces nouvelles données seront inscrites sur des dossiers médicaux puis sur des



cartes d'identité, préludes aux décisions politiques d'une "mise à mort" qui devient meurtre et crime contre l'humanité.

### De nouvelles "raisons de tuer l'adversaire"

Encore faut-il bien comprendre comment ce "racisme" génère cette nouvelle "fonction meurtrière de l'Etat", ces raisons, ce "droit de mort" devenu "droit de tuer" l'adversaire ou ses propres citoyens. Comme l'analyse M. Foucault, le racisme alors, "c'est la condition d'acceptabilité de la mise à mort dans une société de normalisation",... "c'est la condition sous laquelle on peut exercer le droit de tuer" qui va s'exercer avec "le génocide colonisateur" pour régénérer sa propre race – "éliminer" pour "purifier" –. Cette nouvelle "fonction de mort" s'inscrit dans l'économie d'un bio-pouvoir "selon le principe que la mort des autres c'est le renforcement biologique de soi-même en tant que l'on est membre d'une race ou d'une population, en tant que l'on est élément dans une pluralité qui est unitaire et vivante".

On est loin, ajoute M. Foucault, "d'un racisme qui serait simple mépris ou haine des races les unes pour les autres", "loin aussi d'un racisme qui serait une sorte d'opération idéologique par laquelle l'Etat ou une classe essaieraient de détourner vers un adversaire mythiques des hostilités qui seraient tournées vers elle ou qui travailleraient le corps social. Je crois que c'est beaucoup plus profond qu'une vieille tradition, beaucoup plus profond qu'une nouvelle idéologie, c'est autre chose". Nous sommes dans un mécanisme, dit-il, "qui permet au bio-pouvoir de s'exercer". Et c'est "la juxtaposition, ou plutôt le fonctionnement, à travers le bio-pouvoir, du vieux pouvoir souverain du droit de mort" qui "implique le fonctionnement, la mise en place et l'activation du racisme".

### L'Allemagne nazie : un Etat raciste, meurtrier et suicidaire

Cette analyse du bio-pouvoir et du racisme de M. Foucault nous permet de mieux comprendre la genèse des crimes contre l'humanité dans les institutions médicales allemandes, et l'élargissement de ces politiques criminelles à d'autres populations "fragmentées" dans les registres biologiques, civiques ou politiques interférant les uns sur les autres : les Juifs d'Europe, les homosexuels, les Tziganes ont été directement touchés. Mais d'autres populations auraient pu l'être. Nous sommes bien, avec l'Allemagne nazie, dans un Etat qui développe "jusqu'au paroxysme des mécanismes de pouvoir nouveaux qui avaient été mis en place depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle", un Etat qui, parce qu'il est un des Etats les plus racistes, devient un des plus meurtriers. "Pas d'Etat plus disciplinaire, bien sûr, que le régime nazi, dit-il ; pas d'Etat, non

plus, où les régulations biologiques soient reprises en compte d'une manière plus serrée et plus insistante."

La société nazie, précise M. Foucault, "c'est une société qui a absolument généralisé le bio-pouvoir, mais qui a, en même temps, généralisé le droit souverain de tuer. Les deux mécanismes, l'un classique, archaïque, qui donnait à l'Etat droit de vie et de mort sur les citoyens, et le nouveau mécanisme organisé autour de la discipline, de la régulation, bref le nouveau mécanisme de bio-pouvoir, coïncident exactement"... "On a un Etat absolument raciste, un Etat absolument meurtrier et un Etat absolument suicidaire"... Cela se superpose nécessairement et aboutit, bien sûr, à la fois à la solution finale (par laquelle on a voulu éliminer, à travers les Juifs, toutes les autres races dont les Juifs étaient à la fois le symbole et la manifestation)... "Solution finale pour les autres races, suicide absolu de la race. C'est à cela que menait cette mécanique inscrite dans le fonctionnement de l'Etat moderne".

Mais là encore, ce qu'il faut bien comprendre de cette mécanique, c'est qu'elle est toujours à l'œuvre dans notre modernité. Si l'Etat allemand a porté ce mécanisme jusqu'au paroxysme avec le nazisme, "ce jeu est inscrit dans le fonctionnement de tous les Etats, de tous les Etats modernes, de tous les Etats capitalistes", mais aussi dans tous les Etats socialistes, ajoute M. Foucault, parce que, dit-il, si le racisme socialiste a pu être liquidé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, leur racisme a été pour les socialistes, la seule façon de "penser la raison de tuer l'adversaire". Ils n'ont pas ré estimé cette question qui reste notre problème depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle : "comment peut-on faire fonctionner un bio-pouvoir et en même temps exercer les droits de guerre, les droits du meurtre et de la fonction de la mort, sinon en passant par le racisme ?"

### Les crimes contre l'humanité et les "cendres mêlées"

Quelle a été la raison de tuer l'adversaire ? Laisser mourir, est-ce tuer ? Vouloir "exterminer", est-ce la même volonté que vouloir tuer ? "Accorder une mort par grâce", est-ce laisser mourir, ou est-ce tuer en commettant un crime contre l'humanité ? Qu'est-ce que veut dire vouloir "exterminer" un être humain, un groupe humain ? L'analyse de M. Foucault nous permet de formuler ces questions. Mais à la lumière de ces questions, nous avons à interroger les écrits des historiens pour comprendre comment ils posent ces questions dans l'histoire qu'ils font des crimes contre l'humanité et le sens qu'ils donnent à cette histoire.

Je m'appuierai ici sur trois œuvres d'ouverture qui posent les questions de ces crimes selon leur nécessaire "exemplarité" : *Bréviaire de la haine*, de L. Poliakov, *Les chambres à gaz, secret d'Etat* de E. Kogon,

H. Langbein, A. Rückerl, et *Le nazisme et le génocide*, de F. Bédarida. Ces trois ouvrages sont retenus pour avoir ouvert l'étude des crimes contre l'humanité sans dissocier le meurtre des pensionnaires d'asile en Allemagne, de 1939 à 1941, et le meurtre des Juifs d'Europe dans les "camps d'extermination". Ces trois études sont fondées sur une prise de position semblable à celles de H. Arendt, de L. Poliakov et des fondateurs du CDJC : l'appel à la pensée est indissociable de l'appel au jugement et de la volonté pédagogique que ces appels impliquent. C'est dans ce sens que l'interrogation que suscitent leurs appels nous interpelle sur certains points critiques mis en question par les "traces" de l'histoire des crimes contre l'humanité.

Avec les crimes contre l'humanité, les "traces" qui fondent cette histoire, qui est d'abord celle des gens, subissent une mutation par rapport à la tradition historique. Les "traces" dont on dispose, comme autrefois les archives fondaient l'histoire, ce sont d'abord celles qui restent, celles que les criminels ont bien voulu laisser, car le fondement de leurs crimes contre l'humanité, c'est d'avoir voulu, et d'avoir cru pouvoir nier l'humanité des êtres humains qu'ils tuaient en voulant supprimer leurs traces. Ce sont aussi les traces que les "survivants" s'acharnent à transmettre dans les archives des procès qui essaient de fonder une nouvelle justice, dans les témoignages des "survivants" qui ont tant de mal à "survivre". La difficulté fondamentale à laquelle nous nous heurtons avec l'histoire des crimes contre l'humanité, c'est "l'histoire des archives" fondée sur la liste des noms de ceux à qui on a cru pouvoir retirer leur nom. Les archives des crimes contre l'humanité, ce sont aussi tous les documents qui transmettent l'histoire de ceux à qui d'autres êtres humains avaient "donné" un nom. Ce sont aussi les traces ultimes de leurs noms associées ou dissociées de leurs cendres, traces ultimes de leurs corps, à qui les criminels avaient voulu, par valeur scientifique ou commerciale, retirer toute humanité.

Les cendres, comme les paroles des personnes tuées par crimes contre l'humanité, sont indissociables de leurs noms qui témoignent de leur humanité transmise par d'autres êtres humains. Mais l'histoire du meurtre des pensionnaires d'asile nous transmet une mutation du meurtre en crime contre l'humanité, essentielle à comprendre pour pouvoir lutter contre ces crimes. Les criminels nazis en tuant les pensionnaires d'asile, ensemble, dans une chambre à gaz conçue dans des institutions médicales, mettaient en question l'autorité civique de l'autorité médicale chargée de remplir le certificat de décès. Cette autorité médicale du certificat de décès, transformée par une "sélection médicale" criminelle dans les "camps d'extermination", n'a pas été mise en question pour les pensionnaires d'asile qui en bénéficiaient dans sa forme civique. Elle l'a été dans sa forme médicale avec les fausses causes de décès transmises aux familles. Mais l'autorité civile

et médicale garante des droits des morts bénéficiant maintenant d'une mort médicalisée s'est effondrée avec leur participation à l'exécution du crime contre l'humanité commis sur des êtres humains morts qui ont été tués et brûlés ensemble, dans les "instituts euthanasiques" et qui n'ont pas été plus respectés que quand ils étaient vivants. Et les familles qui demandaient les cendres de leurs proches recevaient, dans l'urne, les "cendres mêlées" de plusieurs morts, au nom du mort.

Les "cendres mêlées" des morts tués dans les chambres à gaz des institutions médicales allemandes sont une "archive", une trace essentielle des crimes contre l'humanité qui transforme un meurtre traditionnel, le jugement qu'on peut avoir des criminels et l'histoire qu'on peut en faire. En prenant appui sur cette mutation de la mort en meurtre, et du meurtre en crime contre l'humanité, en essayant de comprendre ces prises ultimes des criminels sur les dernières traces des morts tués par crime contre l'humanité, le sens donné au concept de "génocide" et "d'extermination" s'éclaire différemment. Pouvons-nous continuer à parler de génocide et d'extermination, quand on parle de crimes contre l'humanité ? Pouvons-nous parler de "camps de la mort" quand il s'agit de "camps d'extermination" qui sont des camps des "crimes contre l'humanité" ? La lecture de quelques historiens qui ont étudié l'histoire de ces crimes contre l'humanité éclairent certaines difficultés majeures que nous avons encore à penser ces mutations.

### L. Poliakov et "l'histoire du programme d'euthanasie"

L. Poliakov sera le premier à étudier les différentes "exterminations méthodiques", dans *Bréviaire de la haine*, dès 1951, en analysant l'étroite relation entre "l'euthanasie" et le "génocide juif".

"Le génie technique des Allemands leur permit de mettre sur pied, en l'espace de quelques mois, une industrie de la mort rationnelle et efficace". "Ce qui nous intéresse ici, dit-il, c'est le procédé ordonné et dirigé de Berlin par les fonctionnaires chargés de la tâche, officiel en quelque sorte, et à l'aide duquel, dans des lieux spécialement aménagés, a été immolée l'écrasante majorité des victimes : les chiffres précis ne pourront jamais du reste être établis avec une exactitude entière. Le procédé ainsi choisi fut celui de l'asphyxie : asphyxie à l'oxyde de carbone dans quatre camps de Pologne (Chelmno, Belzec, Sobibor, Treblinka), asphyxie à l'acide prussique dans les géantes installations d'Auschwitz en Haute-Silésie, ainsi qu'à Maidanek. Nous allons les passer successivement en revue, en étudiant avec plus de détails le camp d'Auschwitz sur lequel on possède davantage de renseignements. Mais nous allons évoquer auparavant une autre campagne de mort en série, déclenchée en Allemagne même dès la fin de

1939, et appliquée à certaines catégories d'Allemands déclarés "bouches inutiles" : "l'euthanasie" des faibles d'esprit et des malades mentaux".

Il commence donc l'histoire des "exterminations méthodiques" par celle de "l'euthanasie". "La technique d'une extermination efficace et discrète, dit-il, conforme à ce que les Nazis qualifiaient de "manière allemande" a été mise au point, au stade du laboratoire, par des médecins et des savants allemands, avant d'être appliquée en grand et au stade industriel par la SS de Himmler. Et les malades mentaux d'Allemagne ont fait office de banc d'essai pour les Juifs d'Europe. Ce n'est pas que l'extermination de ceux-ci ait été expressément entreprise dans ce but ; il s'agit de questions apparemment indépendantes, et d'un enchaînement qui semble fortuit. Mais elles se trouvent reliées par une profonde logique".

Il montre en quoi "l'euthanasie" pouvait "séduire les esprits nazis" "avec son aspect d'efficacité planificatrice". Considérée comme une affaire d'Etat, l'organisation cassait les relations des malades avec leurs familles qui perdaient leurs "traces" : les déplacements successifs "en facilitaient la disparition silencieuse". Il explique comment et où les "stations d'euthanasie" furent choisies, avec des médecins à leur tête, comment le procédé du meurtre a été retenu, l'asphyxie par l'oxyde de carbone déversée dans une "chambre à gaz". Les stations d'euthanasie comportaient également un petit crématoire où étaient incinérés les cadavres. Les familles étaient mises au courant par des lettres stéréotypées, les avisant du décès de malade pour cause de "faiblesse cardiaque" ou de "pneumonie". Il donne le chiffre corrigé du nombre de tués : 70 273, en relevant le chiffre exagéré du Tribunal de Nuremberg qui s'élevait à 275 000.

Il raconte comment, malgré la tentative de garder les opérations secrètes, "le programme d'euthanasie, rapidement, s'ébruitait. Les familles touchées par les avis de décès, agitées de soupçons, les communiquaient à leur entourage. Les transports collectifs de malades, de l'asile à la station d'observation, et de là aux "établissements d'euthanasie", ne pouvaient rester inaperçus, et soulevaient l'émotion populaire". Il signale le cas, à Lauf, en Franconie, où "le "Kreisleiter" nazi signalait le cas d'un jeune paysan épileptique qui avait été dirigé sur un asile pour y être stérilisé : quelques jours plus tard, une urne contenant ses cendres fut adressée à sa mère". "Le jeune Koch étant bien connu dans son village par son ardeur au travail, ce cas de "décès violent" a suscité naturellement une grande indignation".

Il rapporte comment les hauts dignitaires des Eglises catholiques et protestantes se sont indignés : "Jusqu'où ira-t-on dans la destruction des vies indignes... Vise-t-on uniquement les cas entièrement déses-

### La carte d'Europe 1939-1945

extraite de E. Kogon, H. Langbein, A. Rückerl,  
*Les chambres à gaz, secret d'Etat*

*“Alors que l’Allemagne s’enfonçait dans la guerre, que l’on mourait partout – sur le front russe, dans les déserts d’Afrique, en Italie, sur les plages de France, dans les ruines des villes allemandes – de mort violente, affreuse, les chambres à gaz d’Auschwitz et de Chelmno, de Maidanek et de Belzec, de Treblinka et de Sobibor, devaient réellement faire figure de “fondations charitables pour les soins médicaux” (comme les appelaient les experts de l’euthanasie). Et à partir de janvier 1942, on envoya dans l’Est des équipes d’euthanasie qui “portaient secours aux blessés, dans la glace comme dans la neige”. Certes, ces opérations étaient “ultra-secrètes”, elles aussi, mais elles étaient aussi connues. Les exécutants de la Solution finale étaient en tout cas au courant”.*

H. Arendt, *Eichmann à Jérusalem*

pérés, tels que les idiots et les imbéciles ?... S’arrêtera-t-on devant les tuberculeux ?... S’attaquera-t-on aux autres anormaux et asociaux ? Où se trouve la limite ?” demandera le pasteur Braune, dans un mémorandum adressé à la Chancellerie du Reich. “C’est dans ces conditions que Hitler donna, en août 1941, l’ordre d’arrêter les mesures d’euthanasie”... “Ce n’est qu’au cours de l’hiver 1944-1945 que Brack envoya

des ordres afin que les installations des stations d'euthanasie fussent détruites. Quant au personnel du T-4, il fut utilisé à des missions sanitaires sur le front russe au cours de l'hiver 1941-1942, avant que son savoir-faire et sa spécialisation technique fussent employées à d'autres tâches : l'extermination totale, méthodique et secrète, "à la manière allemande", des Juifs de Pologne".

Curieusement, après avoir bien dit comment les personnels du programme allaient être employés à "l'extermination totale, méthodique et secrète des Juifs d'Allemagne", L. Poliakov conclut cette "histoire du programme d'euthanasie" de manière "déconcertante" : "Son déroulement est très symptomatique" dit-il. "Il nous montre les limites du pouvoir du chef de l'Allemagne. Galvanisant les masses populaires, il put les lancer sur des voies nouvelles et déconcertantes ; mais dans ce cas particulier, ayant présumé de ses possibilités, s'étant heurté à une opposition spontanée et à des résistances délibérées, il se sentit contraint de faire machine arrière. Encore fallait-il qu'un refus unanime, par un véritable réflexe d'horreur, secouât le corps de son peuple".

### **Quels liens entre les pensionnaires d'asile d'Allemagne et les Juifs d'Europe ?**

Analyse déconcertante de ce "cas particulier", malgré son importance. Est-ce faire machine arrière que de transférer des personnels plus avant dans le crime ? Est-ce faire machine arrière que de "suspendre" un programme qui se prolonge par "l'extermination totale, méthodique et secrète, des Juifs de Pologne" ? Est-ce bien ce "refus unanime", celui "qui secoue le corps de son peuple par un véritable réflexe d'horreur" qui arrête Hitler ? Que vaut cet "arrêt" d'un programme qui permet le transfert, à l'Est, des personnels et des techniques, sans que les clameurs et les indignations ne puissent faire "arrêter" "l'extermination totale, méthodique et secrète des Juifs de Pologne" et des autres Juifs d'Europe et autres populations rejetées du monde par certains sans que les autres ne s'opposent à ce crime sans précédent ? D'où vient cette rupture des analyses de l'histoire entre le meurtre des malades et des pensionnaires d'asile, et le meurtre des Juifs et des autres groupes humains ? Ne s'agit-il pas, malades, Juifs, homosexuels, Tziganes, d'êtres humains ? Qui hiérarchise qui pour que, le meurtre une fois accompli, les ruptures instaurées par les criminels persistent ? D'où vient la hiérarchie des "imbéciles, des tuberculeux et des asociaux" ? Le Pasteur Braune a même précisé dans son mémorandum : "Les actions massives en cours ont montré que bien des gens à l'intellect clair et conscient y ont été compris..." Quelle différence instaure-t-on entre des "gens à l'intellect clair", des malades, des Juifs, des homosexuels et des Tziganes, à se croire autorisé à "accorder

une mort par grâce à des malades incurables” et à “exterminer les Juifs” et autres personnes considérées par des criminels comme “asociaux” ou “hors droit” ?

L'histoire déjà faite de la Seconde Guerre mondiale montre que nous ne sommes pas encore prêts à poser ces questions. La difficulté que nous avons encore à relier l'histoire et la mémoire des crimes contre l'humanité à notre actualité en témoigne. Quelle est la mémoire personnelle, professionnelle et politique des pensionnaires d'asile d'Allemagne tués dans des chambres à gaz des “instituts euthanasiques” conçus, pour les tuer, par des chimistes, des architectes, des médecins, des administrateurs et un Chef d'Etat d'une des nations les plus civilisées au monde ? Pourquoi l'histoire de ces personnes que le droit a dépossédé de leurs droits s'est-elle dissociée de l'histoire des Juifs que le droit a également dépossédé de leurs droits et dont le meurtre est aussi indissociable du meurtre des pensionnaires d'asile ?

C'est en confrontant les deux faces des crimes contre l'humanité, celle du meurtre des pensionnaires d'asile et celle du meurtre des Juifs, dans leur spécificité de crimes contre l'humanité, là où certains historiens la dissocient, que ces questions nous permettront d'en éclairer certains fondements : les fondements des crimes, certes, mais aussi, les fondements de nos résistances aux crimes. Le crime contre l'humanité, c'est bien un crime “contre” l'humanité au sens radical du terme. Mais en quoi, en qui l'humanité, notre humanité, est-elle touchée ? Serait-elle plus touchée chez certains que chez d'autres ?

## F. Bédarida et *Le nazisme et le génocide*

Pour éclairer ces questions, je m'appuierai sur l'analyse de “la politique d'euthanasie pratiquée par les nazis sur les aliénés et les incurables” faite par François Bédarida dans un petit livre important intitulé “*Le nazisme et le génocide. Histoire et témoignages*”<sup>24</sup>. L'importance du livre tient au contenu et à son objectif. Il s'agit de la publication d'un opuscule de 60 pages d'abord publié par les éditions Nathan pour des enseignants de lycées et de collèges et qui a été réédité en livre de poche, pour “apporter à un large public des données sûres et précises sur le génocide nazi à la lumière des travaux les plus récents des historiens”. Cette deuxième édition est augmentée de témoignages à la demande des éditions Presses Pocket. A côté de l'importance de son objectif pédagogique, il y a aussi l'ouverture pédagogique, rarement faite, dans les livres scolaires, de l'analyse de “l'élimination des malades mentaux” dans “l'historique du génocide”.

A partir de l'analyse faite par F. Bédarida, je reprendrais, sous un autre angle, les questions posées. Première question posée, la référé-



rence de l'histoire des crimes contre l'humanité. En plaçant "l'élimination des malades mentaux" dans "l'historique du génocide" F. Bédarida donne à penser, comme c'est souvent pensé par les historiens, que c'est le meurtre des Juifs, le "génocide" qui éclairerait le meurtre des pensionnaires d'asile. Cette tendance dans l'histoire des crimes contre l'humanité à en renverser l'historicité, à considérer le "génocide des Juifs" comme un crime "différent" du premier meurtre par chambre à gaz, dans les institutions médicales ne risque-t-elle pas de nous empêcher de penser la spécificité des deux crimes ? Le premier "crime contre l'humanité", tel qu'il a été défini par le statut du Tribunal militaire international de Nuremberg, a bien eu lieu dans les institutions médicales. Et c'est essentiel pour comprendre ces crimes, d'étudier comment ils ont pu être conçus dans ces institutions, avant d'être planifiés dans les "camps d'extermination" de l'Est. Cette tendance "renversée" de l'histoire des crimes contre l'humanité éclaire la difficulté que nous avons à en comprendre certains fondements.

La première critique qui peut être faite, c'est de vouloir faire l'histoire du "génocide". "L'historique du génocide", ce n'est pas l'histoire des crimes contre l'humanité, parce que le génocide ne se définit pas comme l'a été le crime contre l'humanité dans le statut du Tribunal de Nuremberg. Prendre comme base d'étude "le génocide", en ne faisant que signaler les chefs d'accusation des procès de Nuremberg, c'est ne pas pouvoir analyser ni les limites du concept de génocide, ni le sens des crimes contre l'humanité. Comment pourrait-on accepter que "tuer l'espèce" ou la "race", au sens admis pour l'étymologie du mot "genos", ait le même sens que vouloir tuer "l'humanité" d'un être humain ? La présentation, par F. Bédarida, du meurtre des pensionnaires d'asile – "l'élimination des malades mentaux" – dans l'historique du génocide, comme un des chapitres de sa "genèse et mise en œuvre", pose directement le problème de "l'extermination" et du "génocide" dans l'histoire d'un meurtre d'êtres humains, devenu "crime contre l'humanité". Outre le fait rarement dénoncé que les "pensionnaires des asiles allemands" n'étaient pas tous à proprement parler des "malades mentaux", la notion "d'élimination" est trop proche de la notion "d'extermination" qui va prendre un sens particulier dans le meurtre des Juifs. Elle ne peut qu'entraîner des confusions entre les deux crimes au détriment de leur compréhension. Elle est présentée précisément dans le premier chapitre concernant sa genèse et sa mise en œuvre.

Plusieurs points sont à signaler sur la manière dont l'histoire du crime des "malades mentaux" est présentée dans ce chapitre, comme une "expérimentation" préliminaire au "génocide des Juifs", à partir de la présentation du meurtre.

Il est bien montré l'importance politique du crime allemand, à partir de la décision prise de "l'euthanasie", non pas par les malades qui y consentiraient, mais par décision administrative et médicale autorisés par un chef d'Etat. Il est bien montré que la décision n'est pas prise par rapport à la personne à qui on veut "donner la mort" mais par rapport à la communauté nationale et "raciale", mais la notion de "race" n'est pas critiquée explicitement. Il est bien dit que nous disposons d'un texte signé par Hitler, contrairement à la décision de "la solution finale". On y analyse bien comment l'opération "dissimulée sous le nom de code T4 (en référence à l'adresse du service central installé à Berlin, Tiergartenstrasse 4)", est décomposée en plusieurs temps : "d'abord la sélection des victimes (avec le concours d'une commission de contrôle), puis le transfert de l'asile où elles se trouvaient vers le centre d'extermination (six "instituts d'euthanasie" disséminés à travers le territoire allemand), ensuite l'exécution (après des essais jugés peu concluants d'injection de morphine ou de scopolamine, c'est la méthode du gazage qui est adoptée : dans des chambres à gaz spécialement aménagées, on exécute les victimes au moyen de monoxyde de carbone) ; les cadavres sont alors transportés au crématorium pour y être brûlés ; enfin on envoie aux familles des avis de décès accompagnés d'une lettre de condoléances..."

"L'organisation fonctionne ainsi pendant près de deux ans. Tout y est rédigé en langage codé. Par milliers disparaissent, selon la terminologie officielle, les "existences superflues", les "enveloppes humaines vides", ajoute F. Bédarida. C'est parce que cette "histoire" s'adresse à des écoles pour former enseignants et élèves, qu'il est nécessaire de s'interroger sur un langage d'historien qui ne dénoncerait la criminalité des actes qu'en "recopiant" ce "langage codé". "L'organisation" en question, c'est un crime contre l'humanité dont il faut faire comprendre, dans les écoles et ailleurs comment apprendre à les comprendre pour les juger et ne pas les "recopier" dans l'histoire qu'on en fait.

Les quatre enseignements importants que F. Bédarida tire de cette politique d'"euthanasie" pratiquée par les nazis sur des Allemands éclairent plus encore les ambiguïtés et les dangers de cette "histoire du génocide" qui ne fait pas l'histoire du crime contre l'humanité.

1) "C'est là qu'ont été expérimentées les premières chambres à gaz et qu'a été mise au point cette technique d'extermination".

Il est donc bien reconnu que le meurtre n'est pas un meurtre traditionnel, mais on parle davantage de "l'expérimentation" des techniques, "les chambres à gaz", que des conditions dans lesquelles des êtres humains ont été tués dans des institutions médicales par des puissances d'Etats planifiant pendant deux ans ces crimes contre

l'humanité sans que personne d'autre que le Chef d'Etat puisse "arrêter" ces crimes qui ne le seront pas, puisque les criminels seront "transférés" à l'Est. Et, par le "renversement" opéré entre l'histoire du meurtre des Juifs et celui des pensionnaires d'asile, on parle "d'extermination" pour des pensionnaires d'asile qui étaient tués par "mise à mort" et non par volonté d'une "extermination biologique des Juifs", comme les témoins l'ont rapporté dans les procès.

2) "Ce sont des populations allemandes qui en ont été les premières victimes : dans ce cas le génocide s'est exercé contre des citoyens allemands".

Cet enseignement est juste si le "génocide" se réfère à un "crime contre l'humanité", c'est-à-dire au meurtre d'un groupe humain politiquement déterminé par négation de l'humanité des morts, et non comme le croyaient possible les criminels, un meurtre qui pouvait être une "extermination biologique" d'êtres humains. Mais pour lever l'ambiguïté du concept de "génocide", n'est-il pas préférable d'enseigner le concept plus radical de crime contre l'humanité ? La simple définition de ce concept par un Tribunal militaire international, et repris dans les textes des Nations Unies, ne fait-elle pas de cette question une obligation pédagogique ?

Ce qui permet, en outre, de mettre en évidence les deux formes des mensonges politiques qui ont généré les crimes contre l'humanité, et qui persistent avec des concepts comme "génocide" ou "extermination". Ces mensonges politiques sont des crimes politiques d'Etats qui s'autorisent à tuer par "raisons d'Etat" et "droit de tuer" des êtres humains d'un groupe humain en les hiérarchisant dans un "racisme" qui les prive de leurs droits fondamentaux d'égalité et d'humanité : faire croire qu'on peut retirer à des êtres humains – les "incurables" ou les Juifs allemands – leurs droits fondamentaux sous n'importe lequel prétexte – celui qui ferait croire qu'ils ne sont que "des enveloppes vides", des "vies indignes d'être vécues", pour les "incurables", ou des êtres dangereux, pour les Juifs, avant de se croire autorisés à disposer d'un "droit de tuer" ces gens pour ne pas mettre en péril la "vie" du peuple allemand. Ces deux crimes contre l'humanité nous obligent, pour ne pas être tributaires des mensonges politiques qui les ont conçus, à ne reprendre ni les dissociations des êtres humains qu'ils opèrent ni les concepts qui les autorisent à "cacher" leurs crimes. Maintenir un discours sur ces croyances meurtrières, en parlant du "génocide des Allemands", n'est-ce pas entretenir une complicité meurtrière avec la pensée des criminels ? N'est-ce pas reporter sur le meurtre des pensionnaires d'asile, qui est un crime contre l'humanité, la confusion générée par les criminels, entre le "droit raciste" et le "droit de tuer", entre ce "droit raciste" et "l'eugénisme", confusion transférée, pour d'autres raisons, sur le meurtre des Juifs, comme l'autre face du crime

contre l'humanité d'une nation qui se suicide ? Comment veiller à ce que nous n'apprenions pas à penser le "crime contre l'humanité" comme un "génocide" qui maintiendrait, pour en hiérarchiser les droits, ce morcellement politiquement hiérarchisé des êtres humains ?

3) "C'est là qu'a été appliquée pour la première fois une politique systématique de liquidation biologique sur la base de "l'hygiène raciale".

Le mensonge politique dénoncé dans l'enseignement précédent dans la hiérarchisation criminelle des gens et de leurs droits se prolonge dans ce troisième enseignement, avec l'enseignement du meurtre. Les Allemands ont tué les pensionnaires d'asile allemands considérés comme incurables. Ce n'est pas une "politique systématique" ordinaire, c'est une politique systématique criminelle, c'est-à-dire qui doit être jugée devant un tribunal. La "liquidation biologique" est une notion ambiguë qui maintient le mensonge des crimes contre l'humanité. Si il y a bien une notion qui n'a pas été pensée par les criminels de la même manière pour les pensionnaires d'asile et pour les Juifs d'Europe, c'est bien toutes les notions qui établissaient un rapport entre la vie biologique et la mort médicalisée des gens pour avoir une prise politique et criminelle sur ces gens. La "mort par grâce" donnée par des administrateurs et des médecins à des "incurables" allemands et "l'extermination biologique des Juifs" dans les "camps d'extermination" sont des crimes contre l'humanité enracinés dans les deux faces d'une politique mensongère qui transforme la médecine et la biologie en anti-médecine et en anti-biologie avec la participation des "autorités médicales" et "biologiques" devenues solidaires de la crise des "autorités d'Etat" par la planification de ces crimes contre l'humanité.

Il ne s'agit dans aucun des cas d'un meurtre traditionnel qui tue quelqu'un comme on tue un ennemi, ou comme on "exécute" un criminel coupable d'un crime sanctionné par la "peine de mort". Il y a des codes pénaux, il y a un droit international humanitaire qui respecte les droits des vaincus, et les ennemis sont respectés comme des êtres humains. Dans les crimes contre l'humanité, le meurtre ne cherche pas à tuer l'être humain. Que reste-t-il d'un être humain dans une culture qui est envahie par les connaissances biologiques et médicales sans prendre les moyens pour que la communauté humaine puisse apprendre à penser sa propre humanité ? Dans les crimes contre l'humanité allemands, les êtres humains disparaissent derrière ces nouvelles connaissances. Les criminels tuent ceux qu'ils connaissent et "ce" qu'ils en connaissent, c'est-à-dire certains clichés eugénistes et raciaux qui traînent dans une culture qui perd son humanité. Ils tuent les êtres humains, qui sont devenus, pour eux, des "êtres biologiques" qui génèrent de nouveaux dangers et sur lesquels ils se croient aptes à déterminer de nouveaux pouvoirs, celui de "mettre à mort par grâce"

certaines personnes, celui “d’exterminer biologiquement” d’autres personnes. Le “droit souverain” de mort s’associe à ce nouveau pouvoir “bio-politique”.

Tuer la “race” est devenu plus urgent, car ce n’est pas l’humanité qui fait danger, c’est la “race”, la conception biologique de l’être humain. Les criminels, dans ces crimes, croient pouvoir tuer l’humanité des êtres humains dans leur nouvelle vulnérabilité biologique et médicale qui leur sert d’appui pour leurs planifications politiques criminelles. Faire croire que c’est la “première fois” que cette politique criminelle est appliquée sur la base de “l’hygiène raciale”, c’est faire croire le mensonge politique que le meurtre des Juifs d’Europe, comme celui des pensionnaires d’asile allemands serait aussi basé sur “l’hygiène raciale”. Ce n’est pas parce que les criminels ont tué des êtres humains en niant leur humanité par croyances de compassion médicale et de salut biologique comme nouvelle forme du droit des gens, que leurs crimes contre l’humanité est fondé sur “l’hygiène raciale”. Encore faut-il comprendre que l’hygiène raciale, comme toute pensée médicale et biologique peut générer, au sein même de son développement, des pensées contraires aux définitions qu’on en donne, et qu’il ne faut prendre ni les crimes ni leurs mensonges pour des vérités. L’enseignement que nous avons à faire de l’histoire des crimes contre l’humanité doit prendre en compte ces mensonges politiques qui déterminent aussi les limites du crime contre l’humanité. Nous avons à lever les difficultés que nous avons à rétablir la vérité sur ces mensonges criminels, ne serait-ce que dans notre manière de parler de ces crimes et de l’histoire qu’on peut en faire, et que l’on peut transmettre.

4) “Dans ce cas, à la différence du génocide des Juifs, une fraction de l’opinion s’est insurgée contre l’assassinat systématique d’êtres sans défense et, devant la réprobation soulevée, le pouvoir nazi a dû reculer”.

On retombe là sur la même conclusion fautive déjà avancée par Léon Poliakov, dans *Bréviaire de la Haine*. Est-ce “réprobation” que de “parler” sans rien faire pour empêcher ces meurtres planifiés ? Est-ce “reculer” que de continuer le crime avec les criminels envoyés à l’Est pour construire les “camps d’extermination” ?

### *“Les chambres à gaz, secret d’Etat”, et les cendres des morts*

Un des points essentiels du meurtre des pensionnaires d’asile est passé sous silence dans ces quatre enseignements destinés à former les enseignants ou à informer un plus large public : le “traitement inhumain” pour reprendre la catégorie des Nations Unies dans la Charte internationale des droits de l’homme, que des criminels planifient dans les crimes contre l’humanité. Le traitement inhumain des êtres humains niés dans leur humanité qui porte atteinte à leur vie, et le traitement inhumain d’un meurtre que les criminels font passer

comme “une mort douce”, une “mort par grâce” – “gnanen Tod”. Nous avons à apprendre à penser et à juger ce crime ultime sur les traces ultimes des êtres humains. Le crime contre l’humanité qui nie la naissance et la vie humaines, nie aussi la mort humaine. Les citoyens que nous avons à être ont à apprendre à dire non à ces mensonges politiques criminels, qui s’expriment sur le “traitement” donné aux morts, à leur cadavre et à leurs cendres. Encore faut-il, là encore, comprendre comment nous sommes tributaires des connaissances biologiques et médicales et de la vulnérabilité de l’être humain devenu sujet et objet de ces connaissances.

L. Poliakov en avait pressenti l’importance en signalant l’histoire du jeune paysan épileptique dont la mort avait été signalée par l’envoi des cendres. Il ne précisait pas que les familles recevaient une lettre leur indiquant la mort de leur proche et leur précisant qu’ils pouvaient recevoir leurs cendres en faisant la demande. W. Dressen en a bien précisé l’importance, dans son chapitre sur “l’euthanasie” dans le livre essentiel *“Les chambres à gaz, secret d’Etat”* publié sous la direction de Eugen Kogon, Hermann Langbein et Adalbert Rückerl<sup>25</sup>. Il précise que les cadavres qui n’étaient pas destinés à la dissection “étaient immédiatement brûlés, plusieurs à la fois dans un même four, après qu’on eût arraché et rassemblé les dents en or. On remplissait avec les cendres des urnes, qui étaient mises à la disposition des familles si elles le souhaitaient. Naturellement, elles ne contenaient pas les cendres d’un mort déterminé, puisque les corps n’étaient pas brûlés séparément”.

Ces “cendres” sont les traces ultimes du corps des êtres humains tués par d’autres êtres humains qui nient leur humanité, qui nient leur naissance et leur mort humaines. Elles sont aussi les traces contre lesquelles la volonté des criminels se heurte. Elles sont les traces qui fondent la justice pour rendre hommage aux victimes. Rendre hommage aux victimes, c’est d’abord comprendre leur humanité, la nôtre : peut-on impunément abuser de l’humanité en “niant” l’humanité des autres ? Ce que nous avons à comprendre de notre vie, nous avons aussi à le comprendre de notre mort. Un être humain mort ou un être humain vivant reste un être humain avec son nom. En tuant des êtres humains sans souci de chacun d’eux, en tuant des êtres humains dans une “chambre à gaz”, les criminels ont fait ce qui a été jugé comme crime contre l’humanité à Nuremberg.

Cette communauté de personnes tuées, c’est la dernière communauté humaine que ces gens, comme nous, ont connu sur terre. Elle s’est retrouvée dans des chambres à gaz conçues, avec des chimistes, dans des institutions médicales par ordre politique. C’est la compassion qui a servi comme “droit de tuer”. C’est la compassion qui sert sou-

vent encore pour mémoire et pour faire l'histoire de ce crime contre l'humanité. C'est la compassion pour une vie humaine définie biologiquement comme "des vies indignes d'être vécues" qui a donné à certains le droit de "permettre de mettre fin à ces vies". C'est le renversement criminel d'un droit d'Etat "souverain" transféré sur la vie des gens devenus "superflus" qui génère le crime contre l'humanité. Les cendres sont les traces ultimes qui renvoient aux silences et aux paroles de ceux qui n'ont pas pu arrêter ce "programme". Le seul point commun des crimes contre l'humanité de l'Allemagne nazie, c'est que ces crimes n'ont jamais pu être arrêtés par d'autres personnes que par les criminels eux-mêmes. Cette "leçon" devrait nous faire réfléchir davantage sur le silence fondateur des cendres des tués, ultimes remparts de notre humanité que nous avons à connaître.

### Les "cendres mêlées", ultimes résistances de notre humanité

Ces "cendres" nous interpellent au cœur du crime et au cœur de notre humanité. Le traitement des "cendres" éclaire la position que nous devons avoir contre les crimes contre l'humanité. Nous avons à dire non à un traitement inhumain en redonnant – en laissant – aux victimes ce que certains ont cru pouvoir leur retirer. Dans les institutions médicales allemandes, devenues des institutions criminelles, des médecins, aux deux bouts d'une chaîne sociale dense, ont tué des pensionnaires d'asile. L'administration a voulu respecter un certain "ordre social" en envoyant, aux familles qui le demandaient, les cendres des personnes tuées dans une urne marquée du nom du mort. Ce geste criminel doit être dénoncé dans son mensonge. En masquant le crime par le maintien de la relation familiale en envoyant les "cendres mêlées" des personnes tuées à leurs familles, il contribue à la transformation du meurtre en crime contre l'humanité.

Le traitement médical des pensionnaires d'asile a été transformé en crime, par des médecins et des administrateurs soutenus par un appareil d'Etat. Le crime individuel d'un être humain est devenu crime contre l'humanité dans le meurtre d'une communauté d'êtres humains tués ensemble : de dix à quinze personnes dans la chambre à gaz tués en même temps puis brûlés ensemble. Ce sont les "cendres mêlées" d'une communauté d'êtres humains tués comme si ils étaient, chacun d'eux, "une enveloppe vide", une "existence superflue". Cette communauté, comme toute communauté humaine, garde son humanité par le respect du nom donné à chacun de ses membres. C'est la liste d'état civil des décès qui redonnera à ces morts le nom qui est le leur. C'est la demande des autres qui redonnera à ces êtres humains le nom qu'on croit pouvoir leur nier dans le crime contre l'humanité qu'on planifie sans penser à ce que l'on fait. Si quelqu'un en fait la demande, on peut



Crédit CDJC.

Les urnes vides réservées au transfert des cendres de certains morts tués par crimes contre l'humanité. Mémorial du camp du Struthof, juillet 1990.



Crédit CDJC.

Mémorial des cendres des morts tués dans le camp de Sobibor par crimes contre l'humanité. Mémorial du camp de Sobibor, août 1993.



envoyer aux familles une urne, avec le nom de la personne, remplie des cendres de la communauté tuée. Ces “cendres mêlées” restent la trace des morts qui ont été tués ensemble, parce que des êtres humains leur niaient leur humanité propre. Elles restent la trace de leur mort transformée en meurtre qui est devenu crime contre l’humanité. Elles restent la trace de notre humanité meurtrie dans des institutions médicales, par des Etats criminels. Comment apprendre à penser ces crimes dans ces institutions et dans ces Etats ? Comment penser la médecine et la biologie en dissociant ce qui est de la pensée médicale et biologique et ce qui est d’un bio-pouvoir meurtrier ? Comment retrouver la paix des morts après ces crimes contre l’humanité ?

### Dire non aux criminels

Nous avons d’abord à dire non aux criminels en apprenant à penser notre humanité, notre naissance et notre mort, notre vie et notre corps, notre nom et notre existence. Les médecins, ont à faire avec les citoyens un travail d’histoire et de mémoire pour construire ensemble les droits fondamentaux de notre humanité. Nous avons à dire non aux crimes des médecins. Ces médecins, déchus de leurs fonctions par leurs crimes étaient les mêmes qui tuaient les Juifs dans les chambres à gaz construites, dans les “camps d’extermination”, par les personnels criminels du “programme de l’euthanasie” transférés à l’Est, les mêmes qui décidaient de la “mort” et de la “survie” des êtres humains jugés par eux, capables ou non de “survivre” dans les “camps de concentration” qui ont “incarné l’enfer au sens littéral”, comme l’a analysé H. Arendt.

C’est ce fondement du crime qui éclaire le fondement du “génocide” – “l’extermination biologique des Juifs” –, et le mensonge politique qui menace tout historien qui ne pense pas ces fondements “biologiques” et “médicaux” dans l’utilisation politique que certains peuvent en faire à des fins criminelles. Il faut d’abord apprendre à penser ces articulations de la médecine, de la biologie et des crimes dans les sociétés modernes. Nous avons à comprendre comment, dans les institutions médicales d’abord et ailleurs dans le monde, une pensée médicale peut s’articuler avec une pensée anti-médicale qui devient meurtrière, et qui génère les crimes contre l’humanité. Le travail centré, dans ces réflexions, sur l’histoire du meurtre des pensionnaires d’asile serait aussi éclairant si nous la faisons sur l’histoire du meurtre des Juifs. Dans ces crimes contre l’humanité, la vie et la mort humaine sont niées. Elles sont transformées par la vie biologique et la mort médicalisée, pensées comme des processus sur des êtres vivants d’une espèce déterminée scientifiquement, avant de devenir, politiquement enjeux de pouvoirs criminels des Etats. Même si l’Etat allemand s’est “effon-

dré” dans une victoire des armées, la victoire sur la guerre est-elle la victoire sur la paix ? Les idées inhérentes aux processus de domination totalitaires ne risquent-elles pas de rester enfouies sous les ruines des villes pour en ressortir là où les gens ne comprendraient plus les silences des “cendres mêlées” des morts ?

Dire non aux criminels, c’est faire ce qu’ont fait les “témoins” qui nous rapportent leurs témoignages d’humanité fondés sur leurs résistances aux crimes. Les témoignages de Primo Levi et de Robert Antelme sont explicites sur ce point, même si ils ne disent pas la même chose, leur parole reste explicite sur la fermeté de leur humanité. Nous “touchons le fond” avec eux, le fonds de résistance à “la démolition d’un homme”, le fonds de résistance à la capacité d’un homme sur cette ligne ultime de défense : “ce ne sont pas des gens comme nous”. “Le ressort de notre lutte n’aura été que la revendication forcenée, et presque toujours elle-même solitaire, de rester, jusqu’au bout des hommes”, écrira R. Antelme en 1947, dans *“L’espèce humaine”*. Et cela, même face à “la puissance du meurtre” dont est capable un être humain. “Il peut tuer un homme, dit-il, mais il ne peut pas le changer en autre chose”<sup>26</sup>. Primo Levi, dans un appendice écrit en 1976, pour l’édition scolaire de *Si c’est un homme*, affirme en réponse aux questions posées par des lycéens : “Partout où dans le monde, on commence à bafouer les libertés fondamentales de l’homme et son droit à l’égalité, on glisse vers le système concentrationnaire, et c’est une pente sur laquelle il est difficile de s’arrêter”<sup>27</sup>.

La vie et la mort de ceux qui ont été “tués”, c’est bien la vie et la mort propre de chacun d’eux, sur lesquelles on peut avoir une prise politique, démocratique ou criminelle, par des savoirs uniformisants et individualisants, savoirs médicaux et biologiques, mais aussi savoirs juridiques, économiques, sociaux et politiques. Mais jusqu’où peut-on toucher l’être humain dans son humanité, dans son extrême liberté ? Jusqu’où la “domination totalitaire” a-t-elle voulu, a-t-elle cru pouvoir toucher la vie et la mort des êtres humains comme l’ont été les “vies” et les “morts” de ceux qui ont été “tués” ? Comment établir des relations humaines avec des êtres humains dans un monde qui ne sait plus penser que les processus biologiques et médicaux du corps humain au détriment de son humanité ? Comment construire ces espaces de liberté pour apprendre à penser son humanité, à juger les cas concrets et particuliers qui sont les nôtres ?

### Les traces du nom et des cendres

Ce sont les “restes” des êtres humains qui disent leur humanité, en disant non aux criminels. “Je leur donnerai un nom pour l’éternité” dit Isaïe, parole que Claude Lanzmann met en exergue de son film

*Shoah* <sup>28</sup>. Dans le meurtre des Juifs, les criminels ont cru pouvoir supprimer les noms. Dans les asiles allemands, ils ont nié leur nom en les tuant ensemble par chambre à gaz et en mélangeant leurs cendres, mais ils ont transmis les noms des morts au registres d'état civil et aux familles qui en faisaient la demande en leur transmettant les urnes. Mais dans le meurtre de pensionnaires d'asile, ce ne sont pas les criminels qui respectent les morts en envoyant les "cendres mêlées" aux familles, c'est notre communauté humaine qui résiste au crime, par le nom donné à la naissance de l'être humain que la communauté accueille. Si le crime contre l'humanité peut être défini par la manière dont des êtres humains veulent nier la naissance d'un être humain, en faisant croire qu'un être humain n'est pas ou qu'il n'est plus l'être humain qu'il a été, le nom qui lui est donné est là pour témoigner de son humanité, de l'humanité de sa vie, de sa mort et de ses traces. Et ce ne sont pas d'autres êtres humains qui peuvent remettre en question l'humanité qui leur a été "donnée".

Crime contre nature, crime exorbitant qui est à la lettre un crime "métaphysique", écrivait Vladimir Jankélévitch, dans un article intitulé "*L'imprescriptible*" en 1965 <sup>29</sup>. "Il y a crime contre l'humanité lorsqu'on tue quelqu'un sous le seul prétexte qu'il est venu au monde (ce fut le cas des Juifs et des Tziganes) et lorsqu'une tentative de destruction psychologique précède la mise à mort", écrivait plus de vingt ans après André Frossard <sup>30</sup>. H. Arendt, dans l'épilogue de *Eichmann à Jérusalem* montre bien comment "apparut" un nouveau crime, quand "le régime nazi déclara que le peuple allemand désirait expulser les Juifs non seulement d'Allemagne mais de la terre entière... C'est alors qu'apparut un nouveau crime, le crime contre l'humanité, dans le sens de "crime contre le statut d'être humain", contre l'essence même de l'humanité" <sup>31</sup>.

Notre humanité aujourd'hui nous oblige à comprendre les crimes contre l'humanité dans une spécificité politique que ne prennent pas en compte ces définitions des crimes contre l'humanité, la spécificité de la transformation, en crime contre l'humanité d'un meurtre communautaire d'êtres humains tués au nom d'une "mort par grâce", par des médecins, des administrateurs et des appareils d'Etat, dans des institutions médicales. Cette transformation est une mutation de notre culture et de notre histoire. Celle qui nous oblige à donner à notre corps et à ces cendres le statut d'humanité que les droits traditionnels de souveraineté d'Etat ont transformé en crimes contre l'humanité. Les traces des morts restent les traces de leur humanité et de leur communauté qui fondent ces nouveaux droits et notre communauté humaine.

Dans un monde déboussolé, les "cendres mêlées" inséparables des noms de ceux qui forment une communauté sont aussi les restes de

notre communauté humaine. Ce sont les restes qui parlent le mieux à ceux qui voudraient nous faire croire que “l’extermination biologique des Juifs” a été “accomplie”, dans le meurtre des Juifs d’Europe. Penser qu’un être humain puisse, ou qu’une communauté humaine puisse être exterminable c’est, au-delà de toutes les considérations historiques de ces crimes, penser qu’il n’y aurait plus personne dans la communauté humaine pour rendre hommage aux morts et raconter l’histoire de leurs cendres inséparables de l’histoire de leurs noms.

Les traces des cendres comme celles des noms des morts restent là encore porteuses des résistances de l’humanité à une criminalité contre l’humanité. Les “cendres mêlées” des Juifs et des pensionnaires d’asile sont les traces qui fondent l’histoire des crimes contre l’humanité dans leurs résistances à une criminalité “contre” l’humanité. Nous avons simplement à veiller à ce qu’elles ne soient pas mêlées aux volontés des criminels qui ont cru pouvoir agir contre une humanité qui ne peut être retirée, car elle est donnée par d’autres qui veillent contre ce crime toujours menaçant. Nous avons simplement à comprendre ce que veut dire de croire pouvoir nier le nom d’un être humain, quand un être humain est vivant et quand il est mort. C’était, c’est la menace la plus dangereuse que l’on puisse faire à l’humanité, plus dangereuse que tous les dangers qui ont servi d’alibi à ce danger majeur et qui ne portent que sur la peur d’un danger mortel pour “l’espèce humaine”.

Ultime leçon des “cendres mêlées” aux communautés humaines. Ce qu’elles nous apprennent à penser d’une “extermination criminelle”, du meurtre, du crime contre l’humanité et de la mort humaines. D’où vient cet acharnement à parler des “camps de la mort” quand il y a “crimes contre l’humanité” ? Serions-nous encore dans la confusion des pouvoirs traditionnels de la mort, du “péché mortel” et de “l’enfer” ? D’où vient cette difficulté occidentale à penser la mort là où il y a crime contre l’humanité, et l’enfer “sur terre” ? Comment pouvons-nous encore, confondre la mort et le meurtre, le meurtre et l’extermination, l’extermination et le crime contre l’humanité ?

Dans ces espaces inhumains dans lesquels des Etats criminels planifient des crimes contre l’humanité, plusieurs mensonges et plusieurs crimes se chevauchent et pourraient précipiter ceux qui y croiraient dans une perte d’humanité par “manque de pensée”. C’est ce “manque de pensée” qui l’avait frappé dans le procès d’Eichmann qui a incité H. Arendt à s’intéresser aux activités de l’esprit, et aux questions posées par notre faculté de penser le bien et le mal. Pouvons-nous, sans apprendre à penser les “cendres mêlées”, ultimes traces des êtres humains tués par crimes contre l’humanité, apprendre à distinguer ce qui est bien de ce qui est mal dans une communauté humaine qui habite un monde infesté par des puissances politiques criminelles ? <sup>32</sup>

La mort n'est pas le meurtre, le crime contre l'humanité n'est pas l'extermination. Nous avons à apprendre à penser ces prises de positions d'humanité contre les crimes contre l'humanité pour ne pas nous retrouver dans les mensonges que nous voulons combattre, tout simplement parce que nous n'avons pas appris à les penser. Penser l'événement reste bien la tâche la plus difficile à faire. De là la nécessité de se tourner vers ceux qui ont personnellement contribué, par leur existence et par leur œuvre, à en construire les fondements. Les cendres des morts se mêlent inexorablement aux paroles des vivants, et à leurs noms, quelles que soient les difficultés que nous avons avec d'autres à faire l'histoire de ce dialogue entre les vivants et les morts, fondés sur l'échange et la transmission d'un nom, aussi fragile qu'il soit. En dénonçant les mensonges de ceux qui feraient croire qu'un être humain ou qu'un groupe humain puisse être exterminable, nous cherchons, quelle qu'en soient les difficultés, à contribuer à "cette histoire vraie de cet enfer construit par les nazis" sans nous faire prendre dans leurs mensonges, et en nous appuyant sur ceux qui nous ont fait comprendre que ce devait être notre fondement pour une "nouvelle connaissance de l'être humain".

### **"L'histoire vraie de cet enfer construit par les nazis"**

"Nous avons désespérément besoin, pour l'avenir, de l'histoire vraie de cet enfer construit par les nazis. Non seulement parce que ces faits ont changé et empoisonné l'air même que nous respirons, non seulement parce qu'ils peuplent nos cauchemars et imprègnent nos pensées jour et nuit, mais aussi parce qu'ils sont devenus l'expérience fondamentale de notre époque et sa détresse fondamentale. Ce n'est qu'à partir de ce fondement sur lequel reposera une connaissance nouvelle de l'homme que nos nouvelles perspectives, nos nouveaux souvenirs, nos nouvelles actions pourront prendre leur point de départ".

Jamais cette pensée d'H. Arendt n'a résonné aussi juste qu'aujourd'hui, d'autant plus qu'elle peut être considérée comme un "fondement" de son œuvre qu'elle a accomplie, jusqu'à sa mort, en 1975, à partir de laquelle nous pouvons nous-mêmes contribuer à la construction de ces nouveaux fondements de notre époque et de notre humanité. Mais jamais une telle pensée reste encore aussi nécessaire à entendre, telle qu'elle a été formulée, dès 1946, bien qu'elle reste, encore aujourd'hui, aussi difficile à mettre en œuvre dans nos institutions, et plus fondamentalement, sur la place publique de nos cités.

Il s'agit d'un texte écrit en anglais, publié dans une revue américaine *Commentary*, et intitulé, "The Image of the Hell" – "l'image de l'enfer" –, et qui fait un compte-rendu de deux livres *The Black Book : The Nazi Crime Against the Jewish People*, et *Hitler's Professors*.

Publié au lendemain de la fin du *Procès des grands criminels de guerre* à Nuremberg et au moment où commençait le procès des médecins, en septembre 1946, H. Arendt dégage, à partir des multiples questions qui pouvaient être posées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, certaines composantes majeures de notre condition humaine centrées sur deux difficultés : celle de devoir penser des événements qui peuvent sembler impossibles à comprendre, et celle de devoir juger des criminels qui avaient commis des crimes impensables avant leur exécution. Deux comptes-rendus qui vont lui permettre de mettre en évidence les risques d'une histoire qui ne prendraient pas en compte la nature des faits, sur l'histoire et sur la politique. "L'enfer n'est plus une croyance religieuse ni un délire de l'imagination, mais quelque chose de tout aussi réel que les maisons, les pierres et les arbres qui nous entourent" écrivait déjà H. Arendt, en 1943, dans le texte déjà cité, "We Refugees", en parlant des "persécutés du régime hitlérien", qui, pour oublier cet enfer, préféreraient éviter toute allusion aux camps de concentration ou d'internement qu'ils ont connu. "Manifestement, personne ne veut savoir que l'histoire contemporaine a engendré un nouveau type d'êtres humains – ceux qui ont été envoyés dans les camps de concentration par leurs ennemis et dans les camps d'internement par leurs amis".

### Les apatrides

En 1946, Arendt est "apatride". Elle a fui de Berlin à Paris, en 1933. Elle a été internée à, à la fin de son exil en France, avant d'embarquer pour les Etats-Unis d'Amérique. Elle n'est pas réfugiée "au sens ancien et sacré du terme", écrit-elle en juin 1944 dans un court article intitulé "*Des hôtes venus du pays de personne*"<sup>33</sup>. Les temps ont changé "l'antique droit d'asile". Les exilés ne sont plus vénérés. Ils suscitent "l'idée de quelque chose de suspect et d'infortuné à la fois". Le problème n'est pas un problème de comportement, mais un problème politique du statut juridique que les Etats leur donne. "Parce qu'ils sont hors des lois des Etats-nations qui ne connaissent les apatrides que comme une limite négative et un cas d'exception, ils mettent en péril la légalité normale de chaque pays qui les accueille".

H. Arendt montre que ces milliers d'hommes qui arrivent en Amérique ne sont pas persécutés en raison de leur confession religieuse ou de leurs convictions politiques. Ils sont "des hommes persécutés non en tant qu'individus, mais pour leur appartenance à un peuple". "Dans le code général des lois nationales et internationales qui régit la vie interne et la coexistence des nations, aucune loi n'a prévu ce cas monstrueux, à savoir la tentative d'extermination d'un peuple". Bien plus, "aucun gouvernement en exil ne s'est encore prononcé sur ce qu'il pense faire après la guerre des Juifs étrangers ou apatrides qui ont

contribué à libérer leur pays. On les a appréhendés, persécutés, tués comme Juifs, mais ils ne peuvent pas se défendre en tant que Juifs et parfois ils ne veulent même pas appartenir à ce peuple. Mais comme manifestement ils n'appartiennent pas non plus aux autres peuples, ils n'éveillent dans leur humanité nue vis-à-vis de laquelle la seule réponse est la pitié, que l'impression étrange de quelque chose de totalement inhumain". Et H. Arendt ajoute : "autant l'homme, par suite de l'insuffisance éternelle de la loi, a besoin de la miséricorde de l'homme, aussi peu doit-on exiger de lui qu'il remplace la loi par la miséricorde".

Il faut reprendre, ici, le texte, déjà cité, de janvier 1943, où elle parle au nom des réfugiés. Elle montre comment "avec nous, ce mot "réfugié" a changé de sens". "Nous sommes les premiers Juifs non religieux persécutés... Nous n'arrivons pas à prendre conscience du fait que ce n'est pas tant nous-mêmes qui sommes concernés, que le peuple juif tout entier"... "Si nous commençons par dire la vérité, à savoir que nous ne sommes que des Juifs, cela reviendrait à nous exposer au destin d'êtres humains qui, parce qu'ils ne sont protégés par aucune loi spécifique ni convention politique, ne sont que des êtres humains. Je m'imagine mal une attitude plus dangereuse puisque nous vivons actuellement dans un monde où les êtres humains en tant que tels ont cessé d'exister depuis longtemps déjà... Les quelques réfugiés qui insistent pour dire la vérité, au risque de l'indécence, obtiennent en échange de leur impopularité un avantage inestimable : l'histoire n'est plus pour eux un livre fermé et la politique n'est plus le privilège des non-Juifs. Ils savent que la mise hors-la-loi du peuple juif en Europe a été suivie de près par celle de la plupart des nations européennes. Les réfugiés allant de pays en pays représentent l'avant-garde de leurs peuples s'ils conservent leur identité"...

Elle a perdu ses droits civiques allemands. Après avoir fui Berlin, elle est restée de 1933 à 1941 en France où elle a été internée à Gurs en 1940. Elle est arrivée à New-York en 1941 d'où elle pense, à partir des informations circulantes, les événements du monde. Elle publiera régulièrement, dans le bulletin de liaison de la communauté allemande, *Aufbau*, des articles dans la rubrique "This means you". "Ceci vous concerne". Ces articles et d'autres articles, comme celui dont est extrait cette pensée sur "l'histoire vraie de cet enfer" qui est à faire, ont été regroupés et publiés dans une version allemande en 1989 – *Nach Auschwitz et Die krise des Zionismus*,<sup>34</sup> traduite en français dans un volume intitulé *Auschwitz et Jérusalem*<sup>35</sup>. La modalité de l'expression de ces témoignages sont aussi importants pour la compréhension de la pensée de l'auteur sur la suite de son œuvre, que pour la circulation et la diffusion de cette pensée et de cette œuvre, et sa compréhension par ceux qui en deviennent des lecteurs affirmés et potentiels.

L'œuvre de Arendt, depuis sa thèse universitaire sur la conception de l'amour chez Augustin jusqu'à *La vie de l'esprit* sera marquée par la position d'une femme qui cherche à penser et à comprendre les événements de son temps, "des temps sombres" dans lesquels le regard rétrospectif de l'historien se cristallisera sur cette histoire qui est à faire. Une histoire que nous avons à faire, à dire, à écrire et surtout à comprendre, à partir d'événements politiques qui révèlent les ruptures avec la tradition politique que nous avons encore un mal extrême à penser. Cet article de 1946 est particulièrement éclairant comme témoignage direct de la difficulté de l'œuvre à entreprendre. Les principaux repères y sont fondés par l'écriture qui les révèle pour apprendre à les comprendre à partir de "la nature des faits". Nos capacités de comprendre sont mises en question sur les points les plus critiques et les plus difficiles à penser.

### Le *Livre noir*

D'emblée, ce qui est mis en question, c'est la difficulté de la tâche. "Si les auteurs du Livre noir pensaient que l'histoire de ces dix dernières années était facile à raconter, ils se sont hélas trompés". Il ne s'agit pas "de compétence technique", dit-elle, mais de "l'écart entre les faits eux-mêmes et l'usage qu'on peut en faire à des fins politiques. *Le Livre noir* est un échec parce que ses auteurs, submergés par les détails, ont été incapables de comprendre ou d'éclaircir la nature des faits auxquels ils étaient confrontés". L'échec de cette tâche est analysé dans ses composantes les plus critiques et donc les plus significatives, – celles des procès et de la justice humaine –, avec la difficulté et le risque qui restent aujourd'hui les nôtres d'avoir autant de mal à ne pas perpétrer cet échec des auteurs du *Livre noir* qui nous menace toujours et peut-être même davantage dans des temps plus éloignés qui transforment les événements, les témoignages et l'histoire qu'on en fait.

"Voici les faits, écrit Arendt, en 1946 : six millions de Juifs, six millions d'êtres humains ont été traînés vers la mort sans qu'ils puissent se défendre et même, la plupart du temps, sans qu'ils s'en doutent. La méthode utilisée fut l'accroissement de la terreur. Il y eut tout d'abord la négligence calculée, les privations de l'humiliation, lorsque ceux qui étaient de faible constitution physique mouraient en même temps que ceux qui étaient assez forts et rebelles pour se donner la mort. Vint ensuite la famine, à laquelle s'ajoutait le travail forcé : les gens mourraient par milliers mais à un rythme différent selon leur résistance. Puis vinrent les usines de la mort et tous moururent ensemble : jeunes et vieux, faibles et forts, malades ou en bonne santé ; ils moururent non en qualité d'individus, c'est-à-dire d'hommes et de femmes, d'enfants ou d'adultes, de garçons et de filles, bons ou méchants, beaux et laids, mais ils furent réduits au plus petit dénominateur commun de



la vie organique, plongés dans l'abîme plus sombre et le plus profond de l'égalité première ; ils moururent comme du bétail, comme des choses qui n'auraient ni corps ni âme, ni même un visage sur lequel la mort aurait pu apposer son sceau".

"C'est dans cette égalité monstrueuse, sans fraternité ni humanité, – une égalité que les chats et les chiens auraient pu partager – que l'on voit, comme si elle s'y reflétait, l'image de l'enfer".

H. Arendt prolonge l'analyse de la "perversité de ceux qui ont établi une telle égalité" pour dénoncer les effets destructeurs de cette "égalité monstrueuse" sur la production de l'histoire. La perversité de ceux qui ont établi cette égalité monstrueuse et qui "dépassent les capacités de la compréhension humaine" est à confronter à l'innocence de ceux qui sont morts dans cette égalité, qui est "aussi monstrueuse et qui "dépassent la justice humaine". "Les chambres à gaz, c'était pire que ce que quiconque aurait pu mériter, et par rapport à cette chose là, le plus abominable criminel était aussi innocent qu'un nouveau-né". On a beau opposer "ceux qu'un hasard de la naissance avaient condamné à mort" à "ceux qu'un hasard de la naissance avait condamné à vivre", au-delà, il y avait le fait que l'innocence et la culpabilité n'étaient plus des produits du comportement humain ; aucun crime humain imaginable n'aurait pu être à la mesure d'une telle punition, ni aucun péché n'aurait pu coïncider avec cet enfer où le saint comme le pécheur se trouvaient également réduit au statut de futur cadavres. Une fois que l'on avait pénétré dans les usines de la mort, tout devenait accidentel et échappait complètement au contrôle de ceux qui infligeaient les souffrances et de ceux qui les enduraient".

### **L'histoire et la sphère politique : notre capacité à comprendre un événement**

Ce qui est essentiel et si difficile à faire, – l'échec du *Livre noir* permet à H. Arendt de l'analyser – c'est "d'éclairer la nature des faits" dans ses rapports avec la production de l'histoire et avec la sphère politique. H. Arendt montre pourquoi "il n'y a pas d'histoire plus difficile à raconter dans toute l'histoire de l'humanité". "L'égalité monstrueuse dans l'innocence qui est son inévitable leitmotiv détruit la base même à partir de laquelle l'histoire est produite, à savoir notre capacité à comprendre un événement, si éloigné de nous soit-il". Mais l'échec du *Livre noir*, c'est aussi le silence sur la manière dont les nazis ont réussi à faire passer leur "invention" dans "la sphère de la réalité politique". "Si les nazis s'étaient simplement contentés de dresser un acte d'accusation contre les Juifs et de vulgariser l'idée selon laquelle il y a des peuples de sous-hommes et des peuples de surhommes, ils auraient facilement réussi à convaincre tout un chacun que les Juifs étaient des

sous-hommes. Mentir n'était pas suffisant. Pour être crus, les nazis devaient fabriquer la réalité elle-même et faire en sorte que les Juifs *ressemblent* à des sous-hommes”.

Le simple signalement, dans le *Livre noir*, des événements fondateurs de l'insurrection du ghetto de Varsovie, est particulièrement significatif pour H. Arendt. Elle en a déjà, à plusieurs reprises, analysé l'importance comme un des fondements de l'histoire des peuples européens, en faisant déjà allusion aux enfers modernes. “Pour comprendre les Juifs européens, qui sont si souvent descendus aux enfers que n'importe qui encore pourrait les terrifier, et qui se sont laissés bernier par tant d'espoirs trompeurs que n'importe qui encore pourrait les séduire, il faut essayer de se remémorer avec lucidité et discernement toutes les étapes du combat dans le ghetto de Varsovie... Car dans les rues de Varsovie le judaïsme européen a parcouru une fois de plus toutes les étapes passées caractéristiques de l'attitude politique juive”, écrit-elle, en juillet 1944 (*Les jours du changement*) en faisant, comme en 1946, référence au “rapport magistral” de Shlomo Mendelsohn paru dans *Menorah-Journal* la même année.

Elle a elle-même commémoré, en 1944, le jour anniversaire du début du soulèvement armé des Juifs dans le Ghetto de Varsovie, dans un article “pour l'honneur et la gloire du peuple Juif”, le 21 avril 1944<sup>36</sup>. En commémorant “ceux qui mirent un terme à la situation de paria du peuple juif en Europe et qui trouvèrent leur place en ayant les mêmes droits que les autres peuples européens dans le combat pour la liberté”, elle montrait comment ce nouveau langage de ceux qui s'étaient révoltés n'étaient pas le “langage des martyrs”, ni celui des “désespérés”. Elle reprenait alors les analyses faites en 1943 de “Nous les réfugiés” : “C'est bien plutôt le langage de ce qui est aujourd'hui l'avant-garde d'un peuple, celle qui pense prendre demain la tête des revendications politiques”.

### “Au nom de tous les peuples”

L'échec du *Livre noir*, c'est d'avoir cru que “c'était chose facile à faire” que de “demander aux Juifs, accusateurs solennels du peuple allemand à la barre du monde civilisé, de préparer... un acte d'accusation en bonne et due forme”. “En dressant un acte d'accusation venant d'un peuple absolument innocent contre un peuple allemand absolument coupable, les auteurs du *Livre noir* ont oublié qu'il n'était pas en leur pouvoir de faire en sorte que la nation allemande toute entière paraisse aussi coupable que les Juifs, tels que les nazis les avaient présentés”. Le danger de cet “oubli” menace l'histoire et la politique. Car un tel pouvoir qui donne les moyens de fabriquer une fausse réalité correspondant à une idéologie mensongère rend impossible “une his-

toire vraie” et nous éloigne de la réalité politique. “Espérons que personne n’ait jamais plus un tel pouvoir ! précise H. Arendt. “Car le fait d’instaurer et de maintenir de telles distinctions équivaldrait à installer de façon permanente l’enfer sur terre”.

Cette analyse en 1946 de H. Arendt révèle à la fois l’urgence et la difficulté de la tâche qui nous attend aujourd’hui encore. “D’un enfer où tous les Juifs étaient nécessairement angéliques et tous les Allemands nécessairement diaboliques, il nous faut revenir à la réalité politique. Ce n’est que “politiquement parlant” que nous pouvons dire que “les usines de la mort constituaient bien un “crime contre l’humanité”, commis sur les corps d’individus juifs ; et si les nazis n’avaient pas été anéantis, les usines de la mort auraient englouti les corps de bien d’autres personnes”.... Encore faut-il, si nous avons à dresser, encore aujourd’hui cet acte d’accusation contre les crimes contre l’humanité, “en parlant au nom de tous les peuples”, que “tous les peuples de la terre” soient eux aussi fondés à comprendre pourquoi il est nécessaire de dresser cet acte d’accusation contre ceux qui ont exécutés ces crimes. Cet appel qu’Hannah Arendt adresse aux Juifs, en 1946, nous l’entendons, nous qui le lisons en 1994, pour avoir la force et la capacité de le mettre en œuvre dans l’histoire des crimes contre l’humanité que nous avons à faire, malgré la peine et le désespoir que cette histoire apporte. “Ceux qui auront un jour peut-être la force de raconter toute l’histoire devront toutefois prendre conscience de ce que cette histoire en elle-même n’offre rien d’autre que peine et désespoir, mais surtout pas d’argument susceptible de servir quelque but politique que ce soit”.

En reliant, dans cet article de 1946, le compte-rendu du *Livre noir* avec le livre de Max Weinreich, *Hitler’s Professors*, H. Arendt nous permet là encore de mieux comprendre ce qu’apportent ses analyses à l’histoire des crimes contre l’humanité et à la mémoire des morts. Il ne s’agit plus ici de comprendre l’écart entre les faits – les “crimes contre l’humanité” des nazis contre le peuple juif, et l’usage qu’on peut en faire à des fins politiques. Il s’agit d’un livre qui “possède toutes les qualités dont l’autre ouvrage manque manifestement” et qui constitue, par “la présentation honnête des faits” “le meilleur guide sur la nature de la terreur nazie que j’ai jamais lu”. Il s’agit dans ce livre des programmes “scientifiquement” établis par les nazis. Mais là aussi, H. Arendt note bien qu’il s’agit d’autre chose que d’une question technique, et que là encore, les affirmations de l’auteur selon lesquelles “les savants allemands ont fourni les idées et les techniques qui ont conduit à ce massacre sans pareil et qui l’ont justifié” sont “tout à fait discutables”. Et même si le livre ne donne pas une bibliographie “complète et soigneuse” sur le sujet, il “fournit un bon noyau autour duquel on peut greffer des additifs”.

### **“L’invariable docilité des savants” et la propagande politique**

Il met en évidence un problème qui reste aujourd’hui encore, difficile à analyser. Un problème complémentaire de celui qui vient d’être abordé, mais dont la compréhension se heurte aussi à l’usage historique et politique que l’on peut en faire. Il est même peut-être encore plus difficile aujourd’hui, particulièrement dans certains secteurs sensibles du développement de la recherche scientifique, comme les sciences militaires et la biologie humaine, de comprendre et d’analyser “cette surprenante inclination pour les choses “scientifiques” dans l’usage qu’en a fait Hitler dans la propagande politique. Car on se heurte là à des problèmes politiques directement liés à un certain usage des sciences dont l’histoire et les développements peuvent encore aujourd’hui renforcer des “propagandes” pour convaincre des décisions politiques prises au nom de la recherche et des progrès.

Ces propagandes d’hier et d’aujourd’hui s’appuient davantage sur les “idées” que sur les faits scientifiques, bien que ces faits soient concrètement aussi en pleine expansion. Mais là encore, l’analyse de H. Arendt nous éclaire les vrais enjeux des relations complexes établies entre science et politique par les nazis. Les difficultés que nous avons à faire l’histoire de l’enfer moderne ne doivent pas occulter les différents éléments qui ont servi d’appui à l’enfer de ces crimes contre l’humanité. Nous avons même à comprendre comment les politiques de recherche se développent dans les Etats modernes, au lendemain de ces crimes et du jugement des criminels arrêtés. L’histoire des crimes contre l’humanité si difficile à faire quand elle doit prendre en compte “l’image de l’enfer” ne peut pas être dissociée des différents éléments constitutifs de cette image, même si ces éléments incluent des sciences et des techniques et mettent en question l’usage politique de ces sciences mais aussi de l’idée de progrès.

Là encore, l’analyse d’H. Arendt dans ce compte-rendu amorce des analyses qu’elle développera ultérieurement et qui nous permettent de mieux comprendre certaines relations établies par les nazis entre les sciences et leurs politiques criminelles. H. Arendt montre qu’en fait, Hitler a très bien compris qu’un “fondement scientifique” donné à la propagande n’est plus utile quand on a pris le pouvoir. Les nazis n’avaient pas besoin des idées des scientifiques, “ils avaient besoin de techniques et de techniciens sans idées du tout ou élevés dès le début dans l’idéologie nazie”. La seule science à laquelle les nazis ont porté crédit, c’est la “science raciale”, largement répandue dans la culture occidentale, et dont H. Arendt note que “les résultats de recherche” importaient moins que “l’invariable docilité des “savants” “plus sensibles aux nécessités politiques”, comme en a témoigné la facilité avec laquelle les Alliés ont pu convaincre les élites scientifiques allemandes de continuer leurs recherches en terre ennemie.

Ce qu'il importe de comprendre dans cette "scientificité" politiquement à l'œuvre, c'est ce qu'on veut lui faire dire. "Cette "scientificité" est en fait le trait commun à tous les régimes totalitaires de notre époque" qui donne à un pouvoir destructeur "l'apparence d'un décret supérieur et surhumain dont dérive sa force absolue et indiscutable". H. Arendt reprendra dans *Les Origines du totalitarisme* l'analyse parallèle qu'elle fait entre la version nazie de cette forme de pouvoir qui s'appuie sur la Nature et la version marxiste qui s'appuie sur l'Histoire. Face à ce type de pouvoir, les êtres humains perdent tout espoir de pouvoir agir. "Un sous-produit relativement important de ce type de raisonnement est qu'il dépossède l'homme de la victoire et de la défaite et qu'il rend par définition désespérée toute opposition aux verdicts du réel, puisque ce n'est plus contre l'homme mais contre l'Histoire ou contre la Nature qu'on combat. Et ainsi, on ajoute à la réalité du pouvoir une croyance superstitieuse en son éternité".

Toute forme de "scientificité" pouvait être incluse dans ces "forces surhumaines et irrésistibles", mais ce ne sont ni ces forces ni cette scientificité qui ont donné aux nazis les idées, et les techniques des "usines de la mort". "Les idées vinrent des politiciens qui prirent au sérieux le pouvoir politique, et les techniques vinrent d'hommes modernes issus de la populace qu'une telle logique n'effrayait pas". Cette analyse ultime du livre de Max Weinrich nous renvoie, encore aujourd'hui, aux difficultés que nous avons à prendre en compte les questions historiques et politiques posées par cet enfer nazi. Difficultés d'autant plus criantes que nous sommes de plus en plus exclus des actions et des décisions politiques qui nous dépossèdent des moyens nécessaires pour faire, éthiquement et démocratiquement l'histoire de cet enfer, sans tomber dans les dangers d'une propagande ou d'une scientificité qui abuserait notre crédulité et empoisonnerait nos recherches.

\*

\* \*

"Quand on juge, on juge en tant que membre d'une communauté" écrit H. Arendt dans le texte publié après sa mort des Conférences sur la philosophie politique de Kant, prononcées à la New School for Social Research, en 1970, à New York<sup>37</sup>. Elle y montre l'importance que Kant donnait à l'exemple. "Les exemples sont la béquille du jugement", disait Kant. Et H. Arendt prolonge la pensée de Kant en insistant sur l'apport de ce qui est "exemplaire". "Cet "exemplaire", dit-elle est et restera un particulier qui – dans sa particularité même – exhibe la généralité qu'on ne pourrait déterminer autrement". Faire l'histoire des crimes contre l'humanité, c'est essayer de comprendre comment l'être humain est menacé dans son humanité s'il ne dispose pas de sa

capacité de juger, de penser le particulier, indissociable de sa capacité de penser. Le jugement ouvre notre pensée solitaire à celle des autres et à leur histoire. “Si le jugement est la faculté, qui – en nous – se préoccupe du passé, l'historien est l'homme qui enquête, et qui, en relatant le passé, le soumet à son jugement”, écrit-elle dans le Post-scriptum au tome 1 de *La vie de l'esprit*.

Pouvoir disposer d'un “regard rétrospectif de l'historien” pour construire un monde humain dans les conditions humaines qui sont les nôtres aujourd'hui reste une des tâches les plus difficiles à faire. Les lieux de recherche qui se fondent sur la mémoire et l'histoire des crimes contre l'humanité, comme le CDJC sont encore rares. Pourtant, d'autres institutions et lieux de recherche coopèrent à ces travaux fondateurs. En témoignent les travaux qui ont pu être faits au Collège international de philosophie, à la Bibliothèque publique d'information du Centre Georges Pompidou, en ouvrant une lecture publique des procès de Nuremberg, à l'INSERM qui participe aux ouvertures du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, à certaines facultés de médecine s'ouvrant à l'histoire de crimes contre l'humanité et à une formation aux droits fondamentaux des êtres humains, au CNRS s'associant à un Mémorial pour la paix enraciné dans l'étude des procès de Nuremberg ou avec Médecins du monde ouvrant les Assises de tous les médecins du monde face aux crimes contre l'humanité<sup>38</sup>.

Pour prolonger ces ouvertures, on peut espérer que les Universités et autres espaces libres de la cité puissent coopérer à ces travaux, avec ceux qui désirent comprendre ce que nous avons à faire pour écrire “l'histoire vraie de cet enfer construit par les nazis”. Une histoire qui dénonce les vrais mensonges, qui “enquête afin de dire ce qui était”. Encore faut-il, que dans un monde encore fondé sur le “progrès”, nous disposions de ces lieux “où nous puissions nous arrêter pour poser sur le passé le regard rétrospectif de l'historien”.

En hommage aux personnes qui travaillent au Centre de documentation Juive contemporaine et au Mémorial du Martyr Juif Inconnu, pour les remercier de leur présence dans ces lieux et de l'aide qu'elles apportent à la compréhension de la mémoire et de l'histoire auxquelles nous pouvons participer parce qu'elles ouvrent les portes. Parmi elles, je remercie particulièrement Vidar Jakobsen, Georges Bensoussan et Rita Thalmann qui témoignent d'un souci, rare, que nous partageons avec ceux qui ont fondé ce Centre et ce Mémorial, de travailler les questions actuelles posées par l'histoire des crimes contre l'humanité, dans les institutions de recherche, les universités et les autres écoles, en les enracinant dans ces lieux de mémoire et de recherche.

Ces réflexions s'inscrivent aussi dans un travail de recherches commencées à l'INSERM, au Centre Georges Pompidou et au Collège international de Philosophie, en 1984, à partir des premiers travaux du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé. Cette recherche s'est structurée dans un réseau d'étude "Éthique médicale et droits de l'homme" ouvert en 1992 à la Faculté de médecine de l'Université Paris V, à l'UFR Necker Enfants malades. Ce réseau consiste à étudier les œuvres de G. Canguilhem, M. Foucault et H. Arendt, et à organiser, librement et ouvertement, avec qui le souhaite, des actions sur les problèmes posés par les formations à l'éthique médicale qui se développent dans les facultés de médecine en Europe et dans les autres pays industrialisés du monde. L'objectif de ceux qui participent à ces actions est de veiller à ce que ces formations médicales soient ouvertes au public et aux autres facultés des Universités, et qu'elles soient fondées sur l'histoire des crimes contre l'humanité et des droits fondamentaux des êtres humains.

Dans le cadre de ces actions, une recherche a été commencée avec la Commission Mémoire historique et droits de l'homme de la LICRA, fondée et présidée par Madame Rita Thalman, en coopération avec le Centre de recherche d'histoire quantitative du CNRS. (Cf. *Nature morte. Éthique médicale et crimes contre l'humanité. Recherches à faire pour un observatoire des droits de l'homme*. Structure documentaire présentée par Claire Ambroselli, février 1993, INSERM.) Le réseau a donné lieu à la création d'une série Cahiers d'étude "Éthique médicale et droits de l'homme", n° 1 juillet 1992. Ces documents sont communiqués sur demande à l'INSERM, ADR 17, 1, rue du 11 Novembre, 92000, Montrouge.

Une des actions fondamentales de ce réseau a été l'organisation, avec Médecins du Monde des *Premières Assises de tous les médecins du monde face aux crimes contre l'humanité*, à Paris en mars 1993 qui s'est faite en étroite coopération avec le CDJC et le Mémorial, par l'ouverture des Assises avec une vidéo présentant "l'appel au jugement" des crimes contre l'humanité dans l'actualité européenne, associant cet "appel" des médecins à "l'appel" des fondateurs du CDJC et du Mémorial.

## NOTES

- 1 H. Arendt, *The Origins of Totalitarianism. Antisemitism. Imperialism. Totalitarianism*, Londres, André Deutsch, 1986. L'édition française reflète une mouvance particulière des éditeurs à l'égard de cette œuvre fondamentale. Le titre de l'œuvre "*Les origines du totalitarisme*" n'apparaîtra sur les trois volumes séparés que dans leur regroupement dans la collection Points, du Seuil. La première édition de chaque partie de l'ouvrage a paru chez différents éditeurs qui n'ont retenu, comme titre que l'intitulé de la partie. *Sur l'Antisémitisme*, trad. de l'anglais par Michèle Pouteau, Paris, Calmann-Lévy, 1973 (Collection Diaspora, dirigée par Roger Errera). *L'Impérialisme*, trad. de l'anglais par Martine Leiris, Paris, Fayard, 1982. Série Espace du politique dirigée par Pierre Birnbaum. *Le Système totalitaire*, trad. de l'américain par Jean-Loup Bourget, Robert Davreu et Patrick Lévy, Paris, Seuil, 1972 (Collection Politique dirigée par Jacques Julliard, n° 53). Ces trois parties sont actuellement disponibles en trois volumes regroupés séparément dans la collection Points, série Politique, aux éditions du Seuil, sous le titre *Les Origines du totalitarisme*. et respectivement, *Sur l'Antisémitisme*, Po 123 (mars 1984), *L'Impérialisme*, Po 125 (novembre 1984), et *Le Système totalitaire*, Po 53 (mars 1979).

- 2 H. Arendt, *Beetwenn Past and Future, Eight Exercises in Political Thought*, (1954), *La crise de la culture, Huit exercices de pensée politique*, trad. de l'anglais par Patrick Lévy, Paris, Gallimard, 1972. Préface : La brèche entre le passé et le futur.
- 3 Cf. H. Arendt, *Penser l'événement*, Recueil d'articles politiques traduits sous la direction de Claude Habib, Paris, Belin, 1989. Collection Littérature et politique dirigée par Claude Lefort.
- 4 Cf. *Le système totalitaire*, *op. cit.*, pp. 200-201
- 5 Cf. *Le système totalitaire*, *op. cit.*, pp. 222-224.
- 6 Cf. D<sup>r</sup> Y. Ternon et D<sup>r</sup> S. Helman, *Histoire de la médecine SS ou le mythe du racisme biologique*, Paris, Casterman, 1969. *Le massacre des aliénés. Des théoriciens nazis aux praticiens SS*, Paris, Casterman, 1971. *Les médecins allemands et le national-socialisme. Les métamorphoses du darwinisme*, Paris Casterman, 1973. Benno Müller-Hill, *Science nazie. Science de mort. L'extermination des Juifs, des tziganes, et des malades mentaux de 1933 à 1945*, trad. de l'allemand par Olivier Mannoni, Paris, Ed. Odile Jacob, 1989. C. Ambroselli, *L'éthique médicale*, Paris, P.U.F., 1988, (Que sais-je ?, n° 2422) ; *Le Comité d'éthique*, Paris, P.U.F., 1990 (Que sais-je ?, n° 2544) ; La médecine à Nuremberg : ouverture d'un procès, in *Science et philosophie pour quoi faire ? Premier Forum le Monde Le Mans, novembre 1989*. Textes réunis et présentés par Roger-Pol Droit, Paris, Editions Le Monde, 1990.
- 7 H. Arendt, Compréhension et politique, in *Esprit*, Hannah Arendt, L'exploration de la modernité. La passion de la démocratie, juin 1985. Traduit de l'anglais par M. Brenas, J. Bureau et A. Engren. Paru dans *Partisan Review*, juillet-août 1953, vol. XX, pp. 377-382.
- 8 Cf. Leo Kuper, *Génocide, Its political Use in the Twentieth Century*, Londres, Yale University Press, 1981.
- 9 K. Jaspers, Le renouveau de l'Université, Discours pour la réouverture de l'Université de Heidelberg, 1945, in *Essais philosophiques, Philosophie et problèmes de notre temps*, trad. de l'allemand par L. Jospin, Paris, Payot, 1970. Petit bibliothèque Payot, n° 152.
- 9 Cf. *Le système totalitaire*, *op. cit.*, pp. 184-185 et 207.
- 11 *Procès des grands criminels de guerre, Documents*. Nuremberg, 1947-1949, 42 vol. Version française, anglaise, russe et allemande. *Trials of War Criminals before the Nuremberg Military Tribunals under Control Council Law n° 10*, Washington, Government PO, 1948-1949, 12 vol. Medical case (1946-1947), vol. 1 et vol. 2. Bayle F., *Croix gammée contre caducée. Les expériences humaines en Allemagne pendant la deuxième guerre mondiale*, Neustadt (Palatinat), Commission scientifique française des crimes de guerre, 1950. *Le procès de Nuremberg* présenté par Léon Poliakov, Paris, Julliard, 1971 (coll. Archives n° 15).
- 12 Cf. *Le droit raciste à l'assaut de la civilisation*, par E. Hambrugger, M. Gottschalk, P. Jacob, J. Maritain, New York, Edition de la Maison française, 1943.
- 13 H. Arendt, Vérité et politique, in *La crise de la culture*, *op. cit.*
- 14 Ces travaux ont donné lieu à un ensemble de publications et à deux séries d'éditeur : La série "La fabrique du corps humain" aux éditions Actes Sud/INSERM et la série *Comités d'éthique à travers le monde. Recherches en cours*. Série annuelle publiée de 1986 à 1989, aux Editions Tierce/Médecine, INSERM. Cf. *Ethique médicale et droits de l'homme*, Arles, Actes Sud/INSERM, 1988. Publication faite à partir du premier cycle de débats, La fabrique du corps humain et les droits de l'homme, Salle d'actualité, Bibliothèque publique d'information du Centre Georges Pompidou, mars-avril 1987. D<sup>r</sup> Adélaïde Hautval, *Médecine et crimes contre l'humanité. Témoignage*. Manuscrit *Déportation* écrit en 1946 revu par l'auteur en 1987, Avant-propos de Claire Ambroselli, Postface d'Anise Postel-Vinay, *Les expé-*



- riences humaines dans les camps de concentration, Arles, Actes Sud/INSERM, 1991. Voir aussi : Droit et humanité, *Actes*, n° 67-68, sept. 1989. Eclipses de la médecine. Une mémoire essentielle, *Tribune médicale/INSERM*, n° hors série 1990, présenté par Nicolas Postel-Vinay. Dossier constitué à partir des articles publiés en 1989-1990. *Histoire de la recherche biomédicale et droits de l'homme*, dossier documentaire, Bureau de l'action culturelle, 1990. INSERM, 101, rue de Tolbiac, 75653 Paris Cédex 13.
- 15 Hannah Arendt, *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal* (1966), trad. franç. 1966, Paris, Gallimard, 1966. Collection Folio histoire n° 32, 1991.
  - 16 Cf. "Sans distinction de... race", Actes du Colloque "Le mot *race* est-il de trop dans la Constitution française", *Mots. Les langages du politique*, n° 33 décembre 1992.
  - 17 H. Arendt, We refugees, paru in *The Jew as Pariah*, New York 1978, publié pour la première fois dans *The Menorah Journal*, janvier 1943. Version française "Nous autres réfugiés", in *La tradition cachée. Le Juif comme paria*. Textes traduits de l'allemand et de l'anglais par Sylvie Courtine-Denamy, Paris, C. Bourgeois éditeur, 1987. (Collection "Détoits" dirigée par J.C. Bailly, M. Deutsch et P. Lacoue-Labarthe).
  - 18 Octavio Paz, cité par Y. TERNON, in *Premières Assises de tous les médecins du monde face aux crimes contre l'humanité*, Médecins du Monde, Paris, mars 1993 (document dactylographié). Cf. *Cahiers d'étude "Éthique médicale et droits de l'homme"*, n° 3, avril 1993. Crimes contre l'humanité, médecine et action humanitaire. Présentation des Premières assises de Médecins du Monde "Tous les médecins du monde face aux crimes contre l'humanité", Paris, CSI de la Villette, 4 et 5 mars 1993, INSERM.
  - 19 Cf. *Les Juifs en Europe (1939-1945). Rapports présentés à la Première conférence européenne des Commissions historiques et des Centres de documentation Juifs*, Paris, Editions du Centre, 1949. Série "Études et monographies" n° 8. (Actes de la Première Conférence Européenne des Commissions Historiques et Centres de Documentation Juifs, Paris, 1er-10 décembre 1947). Léon Poliakov y présente un rapport sur "Technique et buts de la recherche historique". Une des premières préoccupations du CDJC à la Libération, a été "de livrer au public, sous une forme maniable, une partie de son énorme documentation". "Il faut que les documents agissent aussi", précise Henri Hertz, dans son rapport sur "l'historique du CDJC". En 1947, le centre avait publié 14 livres.
  - 20 Léon Poliakov, *Bréviaire de la haine, Le IIIe Reich et les Juifs*, Préface de François Mauriac, Paris, Calmann-Lévy, 1951. Edition dans la collection Livre de poche, n° 3934, 1974. Bruxelles, Editions Complexe, 1986. Historiques n° 31. Nouvelle édition Presses Pocket, 1992.
  - 21 Hannah Arendt, *The Origins of Totalitarianism*, cf. note 1.
  - 22 M. Foucault, *Histoire de la sexualité. 1. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976. "Faire vivre et laisser mourir : la naissance du racisme", *Les Temps modernes*, février 1991, n° 535, pp. 37-61.
  - 23 H. Arendt, Image de l'enfer, in *Auschwitz et Jérusalem*, Traduction de l'allemand et de l'anglais par Sylvie Courtine-Denamy, Paris, éditions Tierce, 1991. Editions Presses Pocket, 1993. Traduction française de "The Image of Hell", *Commentary* 2/3, New York, septembre 1946.
  - 24 F. Bédarida, *Le nazisme et le génocide, Histoire et témoignages*, Paris, Presses Pocket, 1992, n° 3934.
  - 25 E. Kogon, H. Langbein, A. Rückerl, *Les chambres à gaz, secret d'Etat* (1983), trad. de l'allemand par Henri Rollet, Paris Ed. de Minuit, 1984. Edition revue et mise à jour compte tenu, notamment de la deuxième édition allemande parue en 1986, Paris, Seuil, collection Points, Histoire n° H95.

- 26 Robert Antelme, *L'espèce humaine*, Paris, Gallimard, 1957 (Collection Blanche). Edition revue et corrigée, Collection Tel, 1978, n° 26.
- 27 Primo Levi, *Si c'est un homme*, traduit de l'italien par Martine Schruoffenegger, Paris, Julliard, 1987. Editions Presses Pocket, n° 5, 1988.
- 28 Vladimir Jankelevitch, *L'Imprescriptible* (1956), *Pardonnez ?* (1971), *Dans l'honneur et la dignité*, (1948), Paris, Seuil, 1986.
- 29 Claude Lanzmann, *Shoah*, Préface de Simone de Beauvoir, Paris, Fayard, 1985. Texte intégral du film de C. Lanzmann, *Shoah*. Editions Livres de poche n° 6210, 1987.
- 30 André Frossard, *Le crime contre l'humanité*, Paris, Robert Laffont, 1987).
- 31 *Eichmann à Jérusalem*, p. 433.
- 32 H. Arendt, *La Vie de l'esprit, 1. La pensée*, trad. de l'amér. par Lucienne Lotringer, Paris, P.U.F, 1987.
- 33 Cf. *Auschwitz et Jérusalem*, *op. cit.*
- 34 Berlin, éditions Tiamat.
- 35 Cf. *Auschwitz et Jérusalem*, *op. cit.*
- 36 Cf. *Auschwitz et Jérusalem*, *op. cit.*
- 37 H. Arendt, *Juger. Sur la philosophie politique de Kant*, suivi de deux essais interprétatifs par Ronald Beiner et Myriam Revault d'Allones, traduit de l'anglais par Myriam Revault d'Allones, Paris, Editions du Seuil, 1991. (Collection "Libre examen" dirigée par Olivier Bétourné).
- 38 Cf. Michel Fabrègues, A propos de la notion de "crimes contre l'humanité", in *Le Monde Juif* n° 134, avril-juin 1989, pp. 54-59 *Le crime contre l'humanité*, 26<sup>e</sup> congrès de l'Association française de criminologie organisé par le Professeur Marcel Colin, Lyon, 12-13 octobre 1990. Rapport introductif par Mireille Delmas-Marty. Pierre Truche, La notion de crime contre l'humanité, in *Esprit*, Que faire de Vichy ? mai 1992, pp. 67-87. P. Legendre, *Leçon VIII. Le crime du Caporal Lortie*, Paris, Fayard, 1988.